

المملكة المغربية
+٥٣٦٥٤٧ | ١٠٥٤٩٥٤٧
ROYAUME DU MAROC

المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي
 Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique

الهيئة الوطنية لتقدير منظومة التربية والتكوين والبحث العلمي
 INSTANCE NATIONALE D'ÉVALUATION DU SYSTÈME D'ÉDUCATION, DE FORMATION ET DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

L'INSERTION DES LAURÉATS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ENQUÊTE NATIONALE 2018
RÉSUMÉ





L'INSERTION DES LAURÉATS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ENQUÊTE NATIONALE 2018
RÉSUMÉ





TABLE DES MATIÈRES

■ INTRODUCTION	5
■ MÉTHODOLOGIE	5
1. Situation professionnelle des lauréats quatre ans après l'obtention du diplôme	6
2. Lauréats en situation d'emploi.....	7
3. Lauréats en situation de chômage	8
4. La dynamique de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur	9
5. Les trajectoires d'entrée dans la vie active	13
6. Le retour aux études	18
7. Les caractéristiques de l'emploi des lauréats.....	19
8. Mobilité géographique des jeunes : du système éducatif à l'emploi	27
9. Profil des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur	30
10. Enjeux et défis de l'insertion des diplômés	31



Introduction

Considéré comme un des piliers du développement économique du pays, l'enseignement supérieur au Maroc assure la formation de plus d'un million de jeunes en vue de les préparer à la vie active et leur ouvrir la voie vers un marché de travail de plus en plus compétitif, aux perspectives pour le moins incertaines et caractérisé par une mondialisation où les pays avancés sont de plus en plus en compétition pour attirer les meilleures compétences.

La présente enquête d'évaluation de l'insertion des diplômés post baccalauréat se veut un dispositif offrant des données et des analyses fiables sur la situation des diplômés, en faveur d'une meilleure visibilité des articulations formation-emploi qui constitue un des grands défis du secteur de l'enseignement supérieur et une préoccupation pour le développement du capital humain. Cette enquête contribue également à la mise en place d'un outil d'aide à la décision et au pilotage au profit des décideurs au niveau national.

Méthodologie

L'enquête nationale de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur est la première de son genre au Maroc. Elle propose une évaluation longitudinale de l'intégration sur le marché du travail, des lauréats des universités, des établissements ne relevant pas des universités, de la formation professionnelle post-baccalauréat et de l'enseignement supérieur privé. L'enquête concerne 9899 lauréats de la promotion 2014 et qui sont interrogés de manière rétrospective en 2018. Cet échantillon a été défini par l'Instance Nationale d'Evaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (INE-CSEFRS) sur la base de la liste exhaustive des lauréats de l'enseignement supérieur selon une technique de stratification à allocations proportionnelles de manière à assurer une représentativité selon les composantes, le type de diplôme et le domaine d'études.

Le questionnaire adressé à ces diplômés permet de recueillir des informations sur l'itinéraire professionnel du lauréat après l'obtention du diplôme par le biais d'un calendrier professionnel mensuel en reconstituant de façon séquentielle dans le temps (48 mois) les différentes situations rencontrées depuis la sortie du système de formation : emploi, chômage, poursuite d'études, inactivité. Outre le calendrier mensuel, le questionnaire est subdivisé en cinq grands axes permettant de recueillir les données personnelles et socioéconomiques de chaque lauréat, les informations sur son parcours scolaire depuis le préscolaire jusqu'aux études supérieures, sur sa situation d'emploi et le lien entre la formation et l'emploi, sur le chômage et ses motifs ainsi que sur les séquences d'études et d'inactivité effectuées après l'obtention du diplôme principal obtenu en 2014.

1. Situation professionnelle des lauréats quatre ans après l'obtention du diplôme

L'analyse des résultats de l'enquête révèle que quatre ans après la sortie des établissements de formation, plus des deux tiers (69,4%) des diplômés de l'enseignement supérieur sont en situation d'emploi, 13,3% sont à la recherche d'emploi (chômage), 9,4% sont en situation de reprise ou de poursuite d'études et 7,9% sont inactifs et ne suivent ni études ni formation. Ces taux varient selon le genre, les composantes d'enseignement supérieur, le type de diplôme et le domaine d'études.

Graphique 1. Répartition des diplômés selon la situation d'activité quatre ans après l'obtention du diplôme

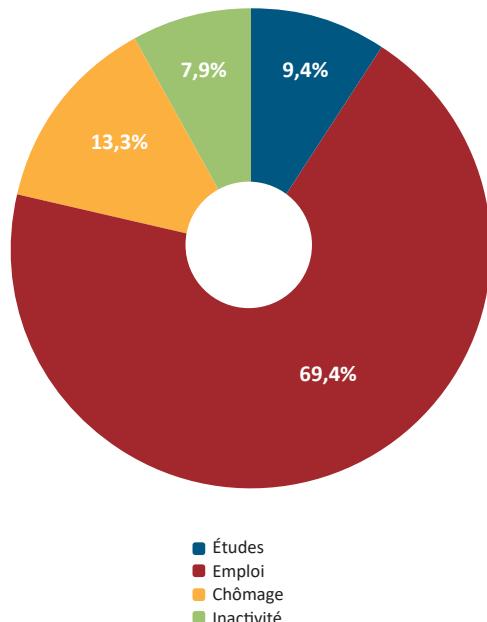


Tableau 1: Répartition des diplômés selon la composante d'enseignement supérieur et la situation d'activité quatre ans après l'obtention du diplôme

	Emploi	Chômage	Inactif	Études	Total
Université	67,9%	13,4%	7,8%	10,9%	100,0%
Enseignement supérieur privé	79,1%	4,7%	11,7%	4,5%	100,0%
Etablissements ne relevant pas des universités	93,9%	2,8%	0,8%	2,5%	100,0%
Formation professionnelle post bac	66,0%	17,0%	8,3%	8,8%	100,0%
Total	69,4%	13,3%	7,9%	9,4%	100,0%

Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

Ces indicateurs témoignent de la forte participation des diplômés de l'enseignement supérieur au marché du travail. En effet, près de 82,7% des lauréats ont déclaré être en situation d'activité quatre ans après leur sortie des établissements de formation. Ce taux varie selon le genre, le diplôme et la composante d'enseignement supérieur. Il est relativement plus élevé parmi les hommes (89%) que les femmes (76%) et parmi les diplômés des établissements ne relevant pas des universités (96,7%) que les diplômés des autres composantes.

Tableau 2. Taux d'activité des diplômés de l'enseignement supérieur selon le genre et la composante d'ES quatre ans après l'obtention du diplôme

	Hommes	Femmes	Total
Université	87,1%	75,3%	81,3%
Enseignement supérieur privé	92,2%	73,5%	83,8%
Etablissements ne relevant pas des universités	98,9%	94,9%	96,7%
Formation professionnelle post bac	90,4%	75,1%	83,0%
Total	89,0%	76,0%	82,7%

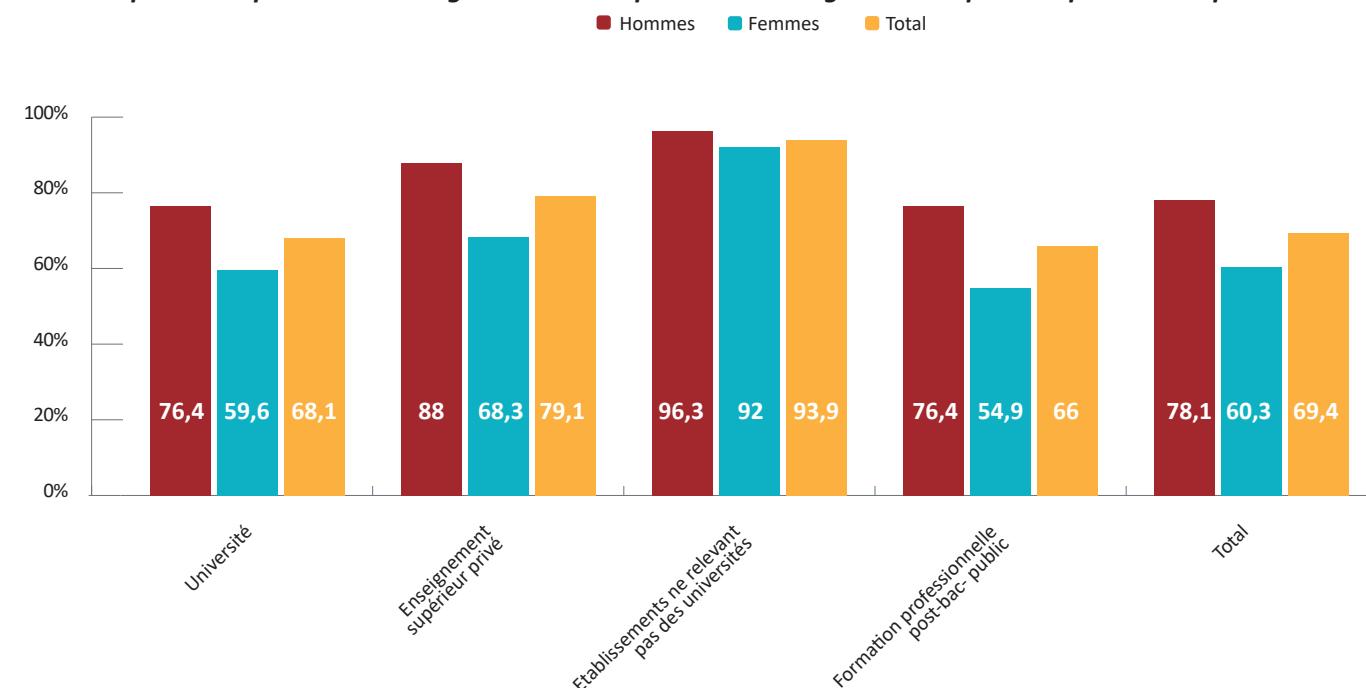
Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, 2020

2. Lauréats en situation d'emploi

Quatre ans après leur sortie des établissements de formation, 69,4% des diplômés de l'enseignement supérieur, toutes composantes confondues, sont en situation d'emploi. Selon le genre, l'écart entre les femmes et les hommes en matière d'accès à l'emploi demeure très significatif. En effet, 78,1% des hommes diplômés ont déclaré être en situation d'emploi au moment de l'enquête contre 60,3% chez les femmes diplômées, soit un écart

de 17,8 points de pourcentage. Le taux d'emploi est relativement élevé chez les diplômés des établissements ne relevant pas des universités (93,9%) et ceux des établissements d'enseignement supérieur privé (79,1%). Les établissements de formation professionnelle post-bac et l'université ont enregistré des taux d'emploi inférieurs à la moyenne nationale, avec 66% et 68,1% respectivement.

Graphique 2. Taux d'emploi des diplômés selon le genre et la composante d'enseignement supérieur quatre ans après l'obtention du diplôme



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

3. Lauréats en situation de chômage



- Sur l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur en 2014 qui ont déclaré être en situation d'activité quatre ans après leur sortie des établissements de formation (2018), 16,1%⁽¹⁾ ont déclaré être en situation de chômage, ce qui correspond à un taux de chômage, toutes composantes confondues, proche du double de celui de l'ensemble de la population au niveau national en 2018 (9,5%).

Un taux de chômage toutes composantes confondues, proche du double de celui de l'ensemble de la population au niveau national en 2018 (9,5%)



Tableau 3. Taux de chômage des diplômés selon le genre et la composante d'enseignement supérieur quatre ans après l'obtention du diplôme

	Hommes	Femmes	Total
Université	12,4%	21,3%	16,4%
Accès ouvert	13,9%	24,7%	18,7%
Accès régulé	6,5%	10,5%	8,5%
Enseignement supérieur privé	4,6%	7,1%	5,6%
Établissements ne relevant pas des universités	2,7%	3,0%	2,9%
Formation professionnelle post bac	15,4%	27,0%	20,5%
Total	12,2%	20,9%	16,1%

Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020



Concernant les disparités par niveau de diplôme, il est à noter que les titulaires d'une licence fondamentale et les techniciens spécialisés sont les plus touchés par le chômage quatre ans après

Les titulaires d'une licence fondamentale et les techniciens spécialisés sont les plus touchés par le chômage

leur sortie des établissements de formation. Ces deux types de diplômés ont affiché des taux de chômage supérieurs à la moyenne (16,1%), avec respectivement 21% et 20,5%. Ce

niveau élevé du taux du chômage de ces deux catégories de diplômés est révélateur des difficultés d'accès à l'emploi et du problème de l'inadéquation entre les compétences

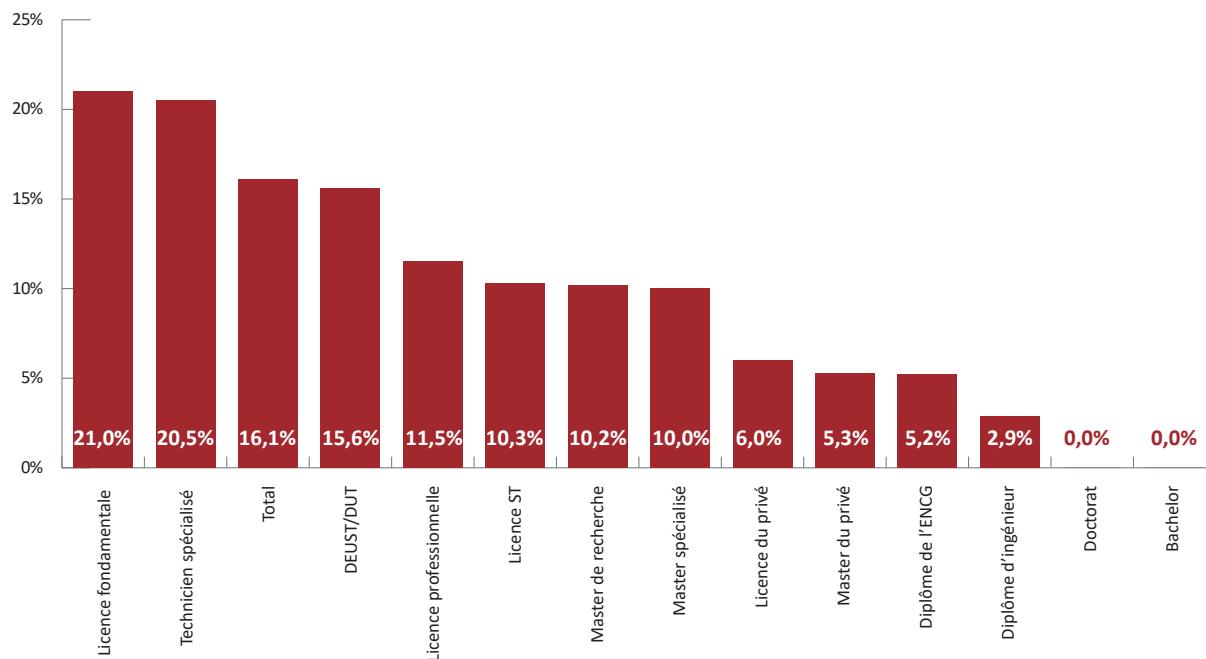
Ce taux de chômage diffère selon le genre, le type de diplôme et la composante d'enseignement supérieur. Il est relativement élevé chez les femmes (20,9% contre 12,2% pour les hommes) et chez les diplômés de la formation professionnelle post bac et ceux des établissements universitaires à accès ouvert, avec respectivement 20,5% et 18,7%, contre seulement 2,9% chez les diplômés des établissements ne relevant pas des universités, 5,6% chez les diplômés de l'enseignement supérieur privé et 8,5% parmi les diplômés des établissements universitaires à accès régulé.

et les qualifications acquises par ces diplômés et les besoins en compétences du marché du travail. Les autres diplômés de l'enseignement supérieur ont enregistré des taux de chômage inférieurs à la moyenne. En effet, et hormis les diplômés titulaires d'un DEUST ou d'un DUT qui affichent un taux de chômage relativement élevé (15,6%), les taux de chômage des autres diplômés sont relativement faibles, dont les taux les plus bas sont enregistrés parmi les titulaires d'un doctorat⁽²⁾, d'un Bachelor, du diplôme d'ingénieur, du diplôme de l'ENCG, ainsi que d'un master privé.

1. Ceci reflète le taux de chômage en mai 2018 qui est calculé sur la base des diplômés actifs, et est généralement plus significatif que la part des lauréats en chômage au moment de l'enquête.

2. Aucun diplômé titulaire d'un doctorat ou d'un Bachelor n'a déclaré être en situation de chômage au moment de l'enquête.

Graphique 3 . Taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur selon le type de diplôme quatre ans après l'obtention du diplôme



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

(*) Aucun diplômé titulaire d'un doctorat ou d'un Bachelor n'a déclaré être en situation de chômage au moment de l'enquête

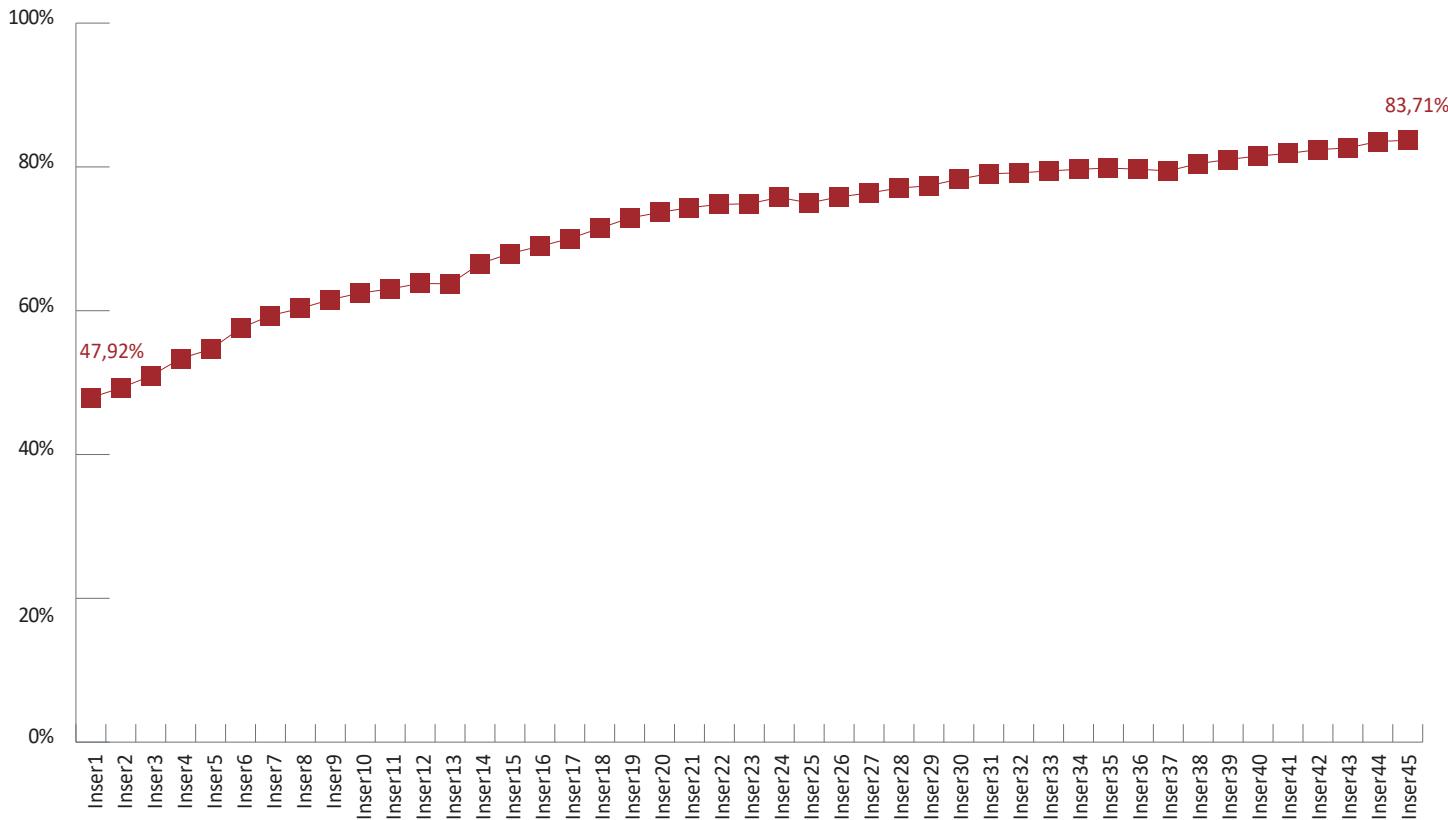
4. La dynamique de l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur

L'insertion professionnelle est un processus dynamique dont l'analyse requiert l'étude de l'évolution des situations

professionnelles occupées sur le marché du travail le long de la période du suivi de l'insertion professionnelle des lauréats de l'enseignement supérieur. Le graphique ci-dessous, qui retrace l'évolution mensuelle du taux d'insertion professionnelle, montre que ce dernier passe, en s'inscrivant dans une tendance haussière, de 47,9% un mois après la sortie de l'enseignement supérieur à 83,7% 45 mois après l'obtention du diplôme.



Graphique 4. Évolution du taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur (promotion 2014)

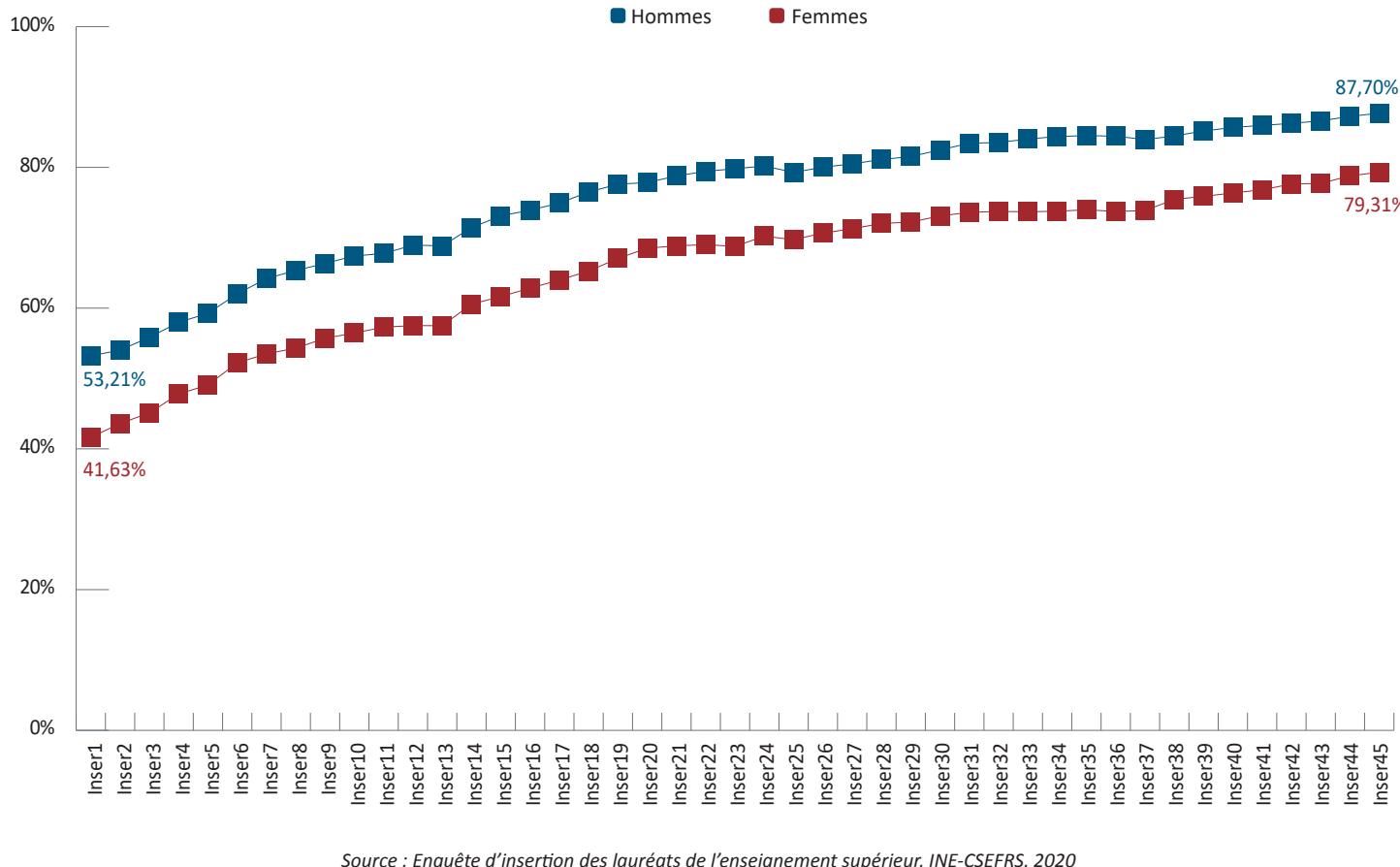


Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

Le taux d'insertion professionnelle des hommes est supérieur à celui des femmes et ce, durant la période du suivi qui s'étale sur 45

mois après l'achèvement des études. La différence entre les deux taux d'insertion varie entre 8,7 et 11,6 points de pourcentage.

Graphique 5. Évolution du taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur (promotion 2014) par genre



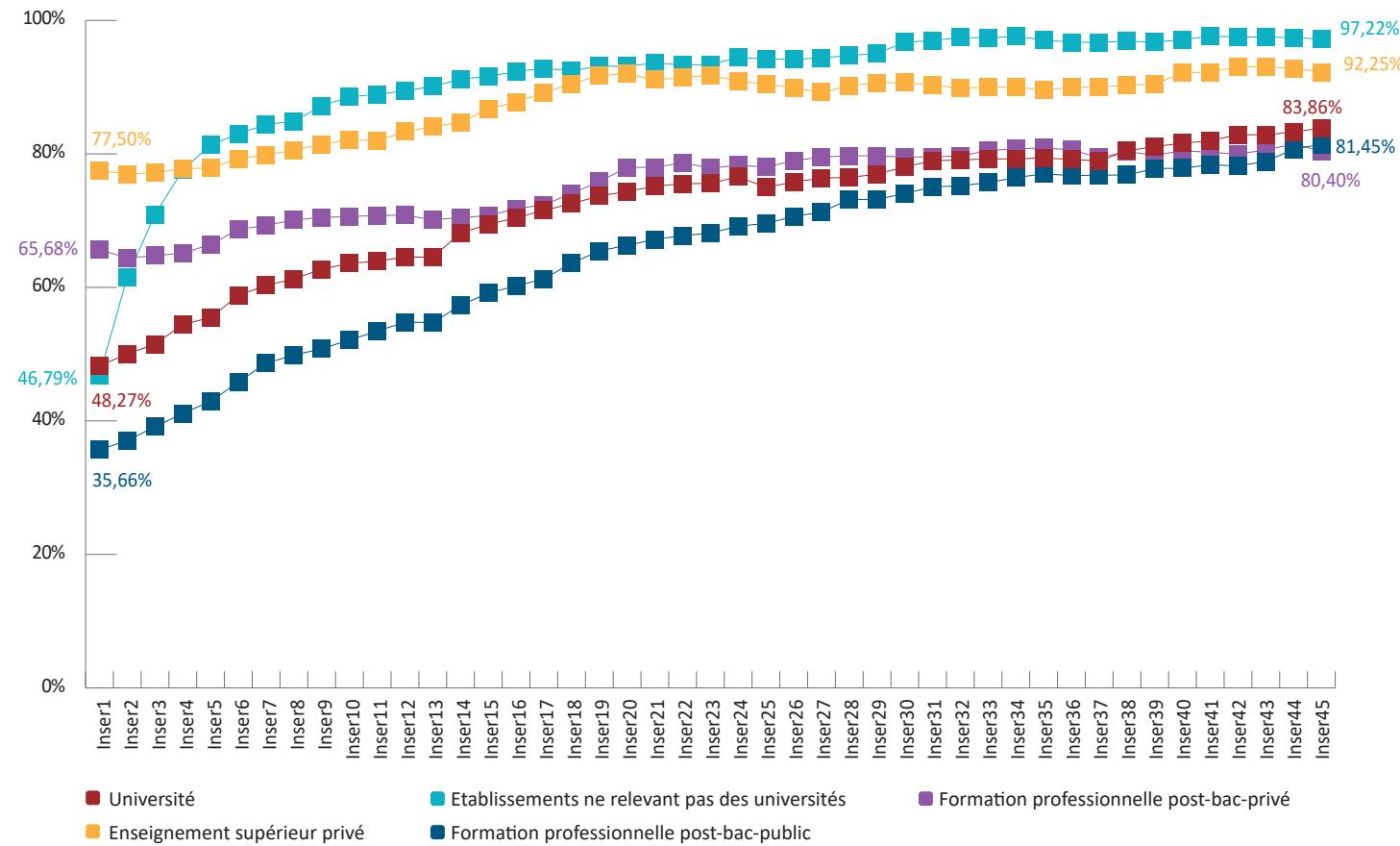
Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

L'évolution mensuelle du taux d'insertion professionnelle selon la composante de la formation montre qu'une fois sur le marché du travail, les débuts dans la vie active des jeunes diplômés se traduisent par des écarts d'insertion prononcés. Ces derniers s'atténuent vers la fin du suivi du devenir de ces diplômés, soit

45 mois après la sortie de l'enseignement supérieur. Le graphique 6 permet également de conclure que l'avantage sur le marché du travail des diplômés des établissements ne relevant pas des universités, souvent mis en exergue, n'est effectif qu'à partir du 5^{ème} mois après l'obtention du diplôme.



Graphique 6. Évolution du taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur (promotion 2014) par composante de formation

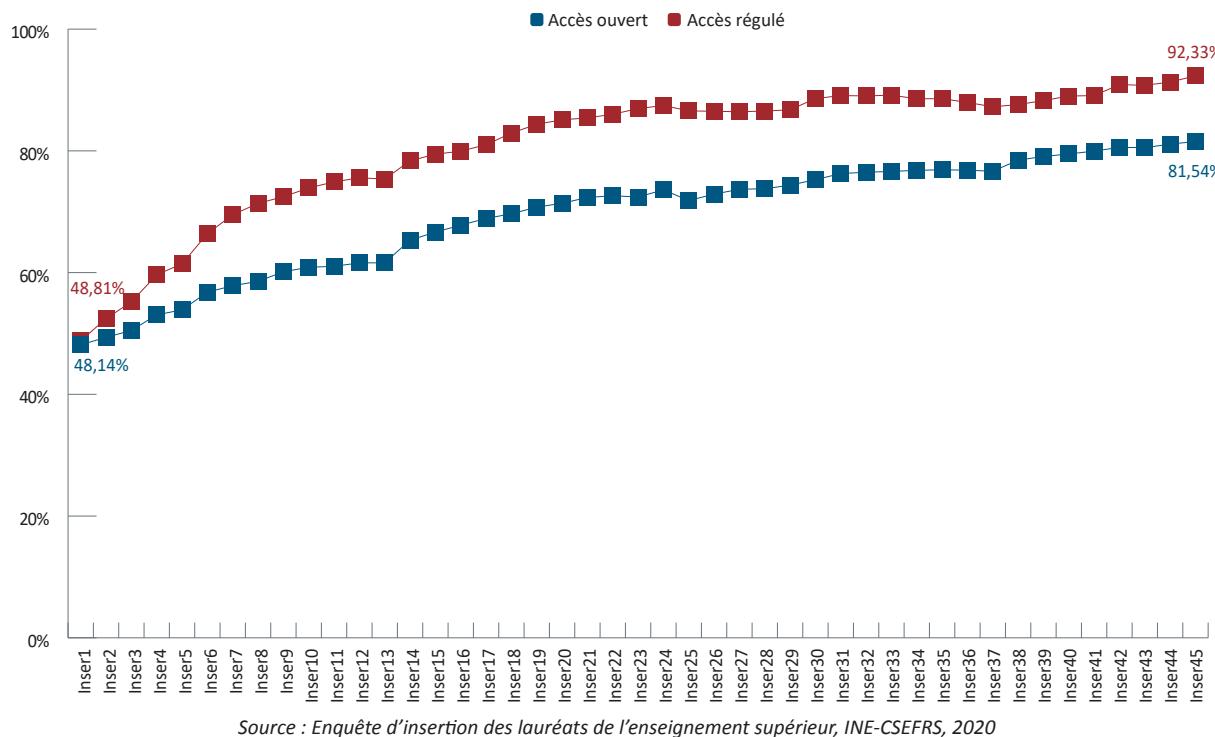


Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

Par type d'accès, les taux d'insertion professionnelle des diplômés des formations à accès régulé demeurent supérieurs à ceux des

diplômés des formations à accès ouvert et ce, durant toute la période du suivi.

Graphique 7. Évolution du taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur (promotion 2014) par type d'accès



5. Les trajectoires d'entrée dans la vie active

Les résultats de l'analyse des calendriers professionnels révèlent que, dès la sortie du système de l'enseignement supérieur en 2014, les événements de parcours des lauréats commencent à se répartir entre six types de trajectoires :

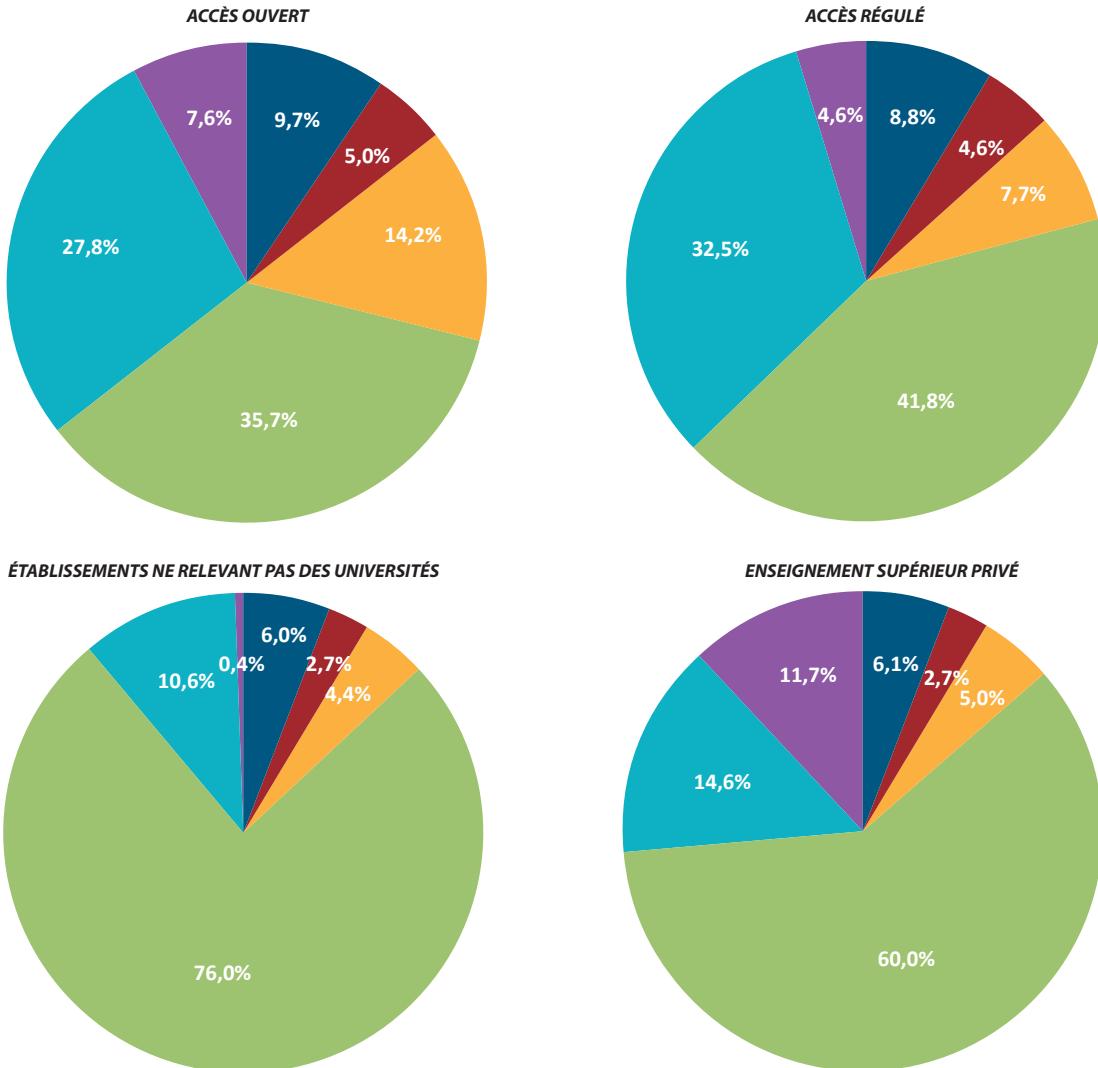
- Le premier regroupe les trajectoires marquées par un accès immédiat à l'emploi et une succession de situations d'emploi menant à la stabilisation professionnelle ;
- Le second correspond à un accès différé à l'emploi après des

périodes de chômage ;

- Le troisième caractérise les individus qui décrochent un emploi après des épisodes d'études ou d'inactivité. Ces trois types de parcours peuvent être regroupés en une classe d'accès certain et durable à l'emploi ;
- Le quatrième et cinquième parcours sont respectivement dominés par le chômage et l'inactivité ;
- Enfin, le dernier type de parcours est largement dominé par des périodes de poursuite d'études.

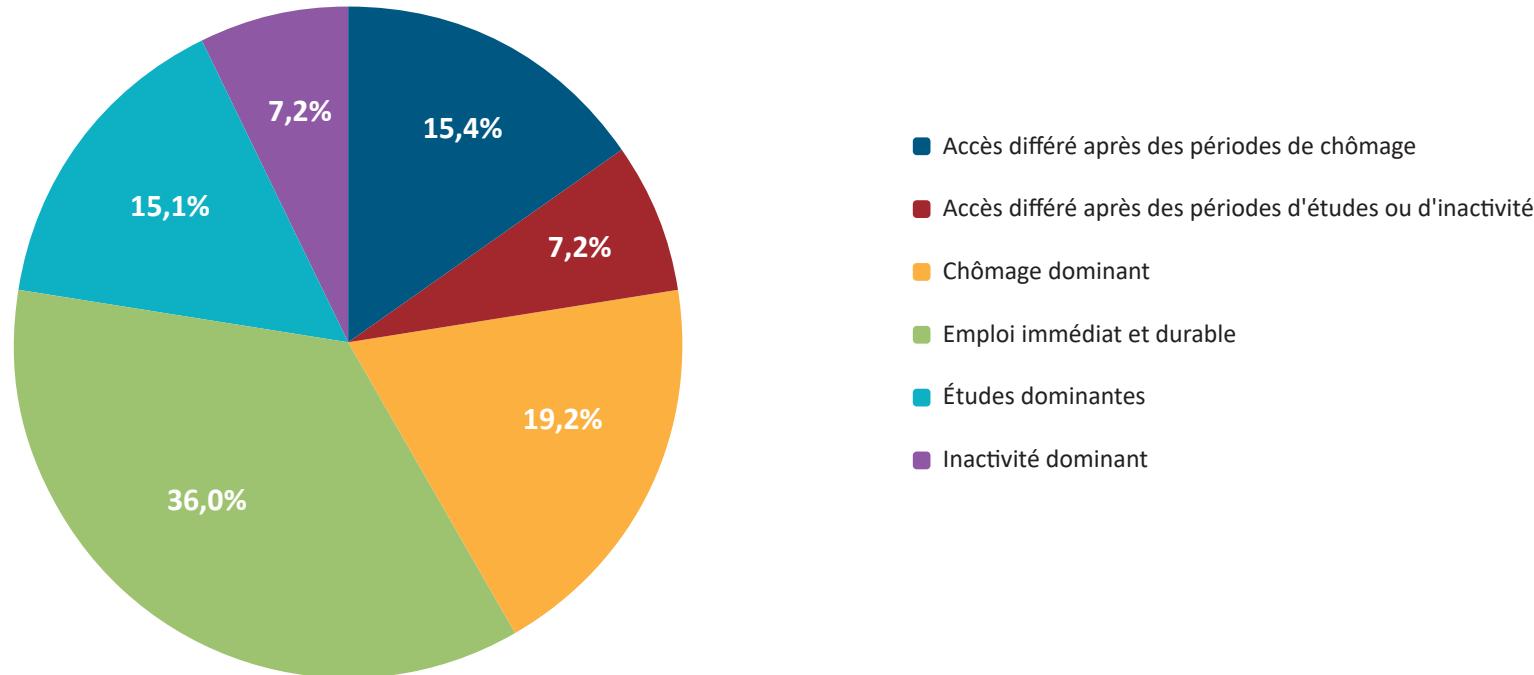


Graphique 8. Répartition des diplômés de l'enseignement supérieur en 2014 entre les différents types de trajectoires d'entrée dans la vie active selon les composantes





FORMATION PROFESSIONNELLE POST-BAC



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

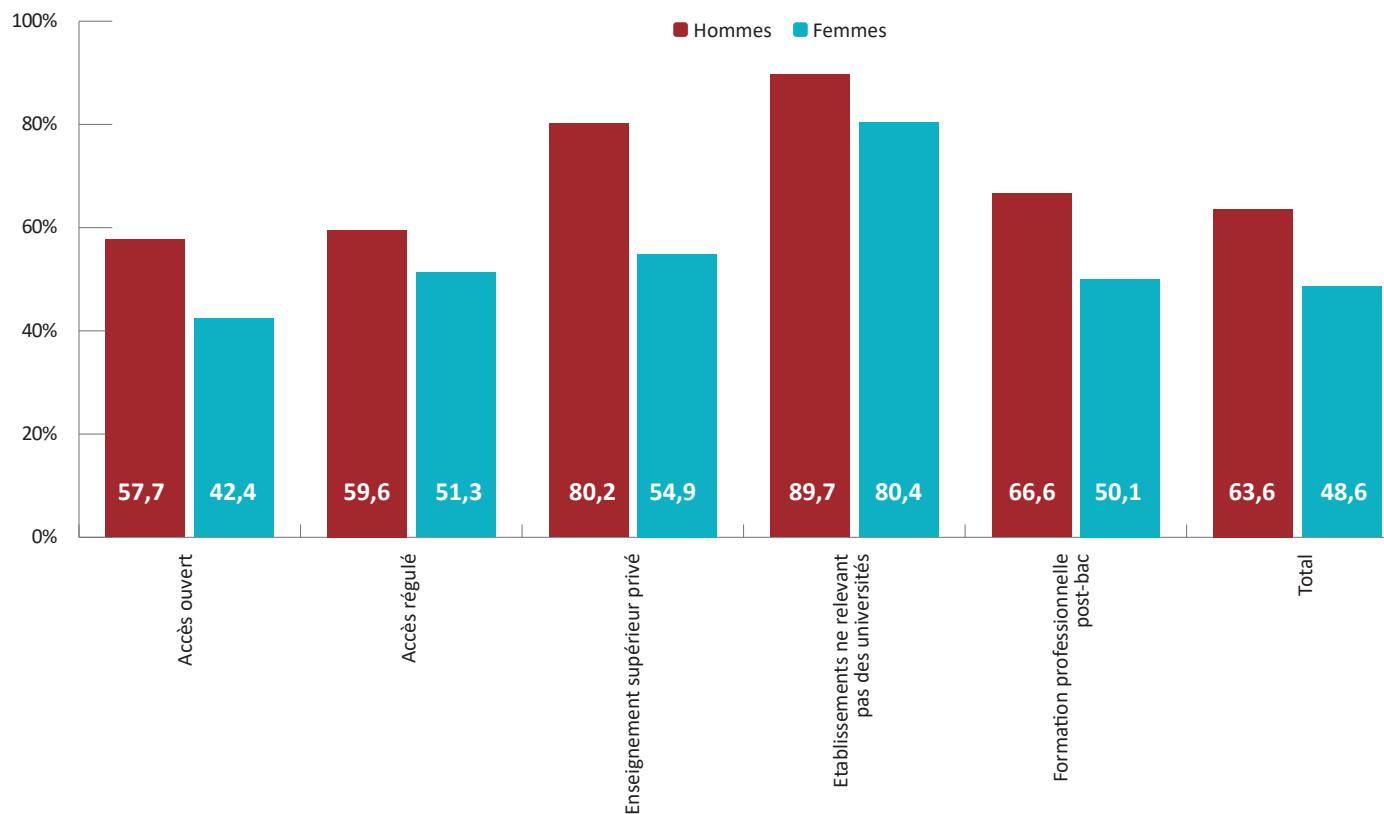
Trajectoires marquées par un accès certain et durable à l'emploi

La fréquence des trajectoires d'insertion certaine ou réussie, marquées par une succession d'emplois menant progressivement à une stabilisation professionnelle, est différenciée selon les composantes du système de l'enseignement supérieur. Ainsi, les diplômés des établissements ne relevant pas des universités ont majoritairement des trajectoires professionnelles caractérisées

par l'accès certain et durable à l'emploi (84,6%) avec une surreprésentation masculine : 89,7% des hommes et 80,4% des femmes. Ces trajectoires concernent 58,6% des techniciens spécialisés lauréats de la formation professionnelle post-bac, 55,2% des lauréats des établissements universitaires à accès régulé, 68,7% des diplômés de l'enseignement supérieur privé et 50,4% de ceux des établissements universitaires à accès ouvert.



Graphique 9. Distribution des trajectoires à accès certain et durable selon la composante et le genre



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

Trajectoires marquées par le chômage persistant ou dominant

Au cours des premières années de vie active, 14,2% des diplômés des établissements universitaires dont l'accès est ouvert s'inscrivent dans le chômage persistant ou dominant d'une durée moyenne de 41 mois. Ce constat concerne un peu plus les femmes (16,4%) que les hommes (12,2%).

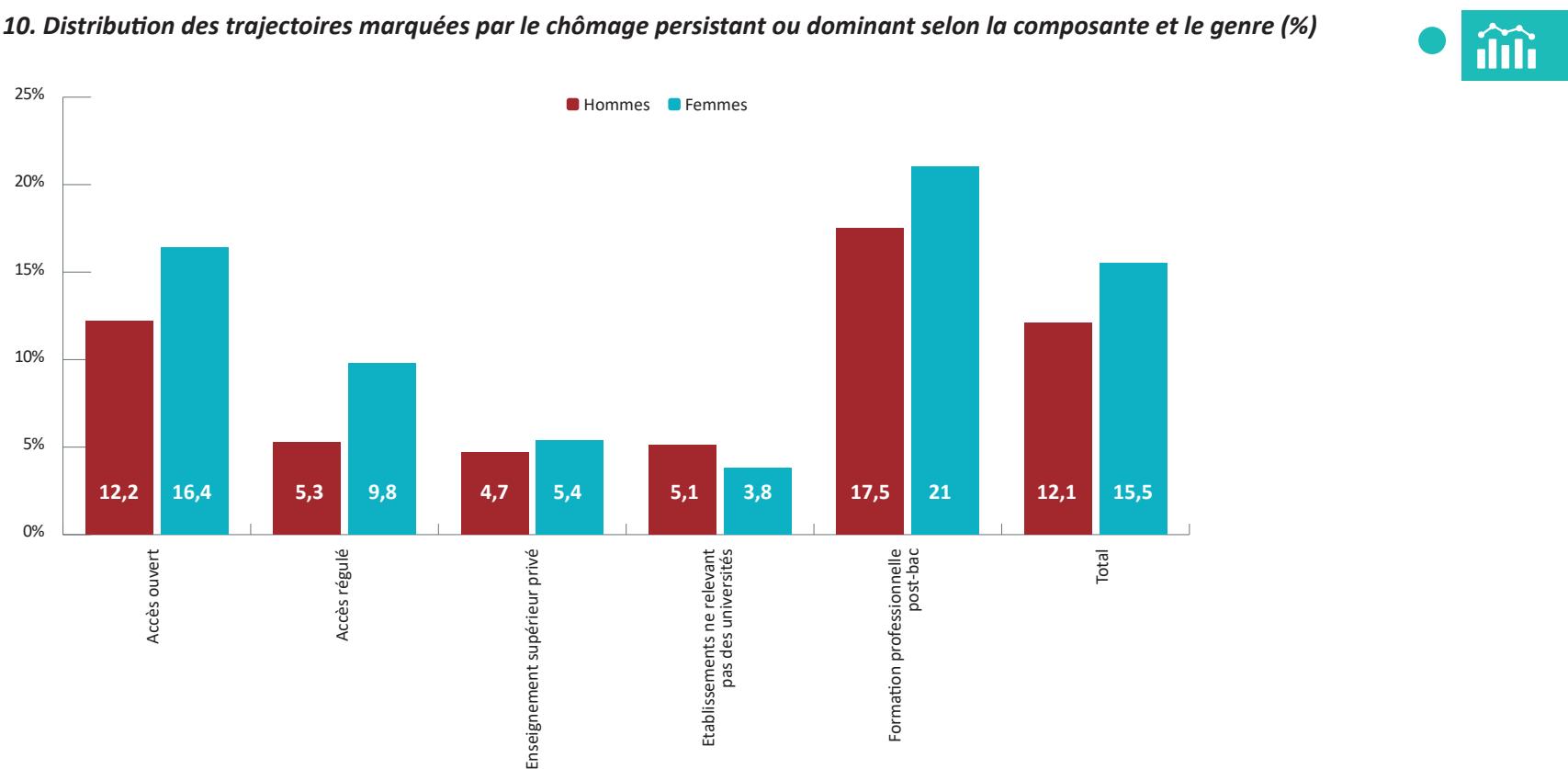
Ce type de parcours rassemble 7,7% de la population des diplômés des établissements universitaires à accès régulé. Dans cette catégorie, les positions des diplômés hommes et femmes face au chômage de longue durée sont proches. En effet, 5,3% des hommes et 9,8% des femmes ont connu de longues périodes de chômage de 31 mois et de 36 mois en moyenne, respectivement. Parmi les diplômés des établissements ne relevant pas des universités et des

écoles privées, ils ne sont que 4,4% et 5%, respectivement, à avoir connu un chômage persistant ou dominant dans leurs parcours durant les 45 mois suivant la sortie de l'école. Ces chemins sont caractérisés par une prédominance de périodes de chômage avec une sortie progressives vers l'emploi en fin de période.

Bien que les diplômés de la formation professionnelle post-bac

soient un peu plus nombreux à expérimenter des épisodes de chômage (19,2%), les durées de ces épisodes restent inférieures à celles expérimentés par les lauréats des établissements universitaires à accès ouvert et des lauréats du privé. Indubitablement, les femmes sont plus exposées au chômage dominant (21%) que les hommes (17,5%).

Graphique 10. Distribution des trajectoires marquées par le chômage persistant ou dominant selon la composante et le genre (%)



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

6. Le retour aux études

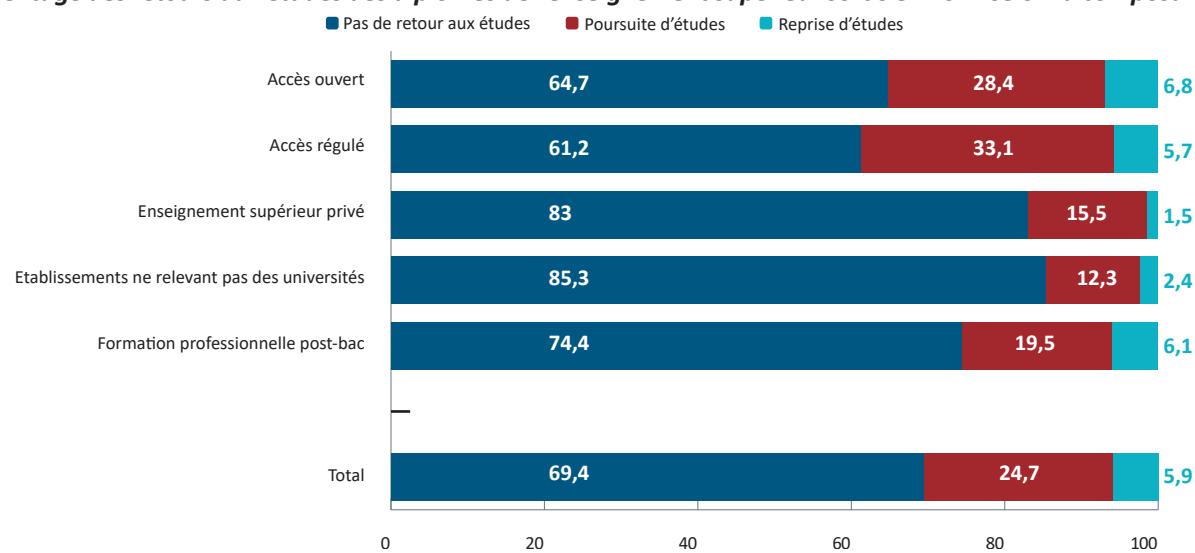
On distingue, dans l'analyse des retours aux études, entre reprises d'études à temps plein qui commencent après six mois de la fin de la formation initiale caractérisant des parcours d'études non linéaires et poursuites d'études initiales à temps plein après une courte interruption de moins de six mois après la diplomation initiale.

Pour les jeunes qui ont obtenu un diplôme d'enseignement supérieur en 2014, la poursuite d'études après une brève interruption concerne 24,7% de la cohorte. Ce type de retour aux études concerne en premier lieu les diplômés de l'université. Un peu plus d'un tiers des diplômés des établissements universitaires à accès régulé (33,1%) s'est inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur directement après l'obtention du diplôme en 2014, contre 28,4% des diplômés des établissements universitaires à accès ouvert. Cette situation n'épargne pas les

lauréats des établissements de la formation professionnelle post bac (19,5%), ceux du privé (15,5%) et ceux des établissements ne relevant pas des universités (12,3%).

L'analyse des taux de reprises d'études selon les composantes de l'enseignement supérieur fait ressortir que les taux de reprises les plus importants ont été enregistrés parmi les diplômés des établissements universitaires à accès ouvert, ceux de la formation professionnelle post bac, et ceux des universités à accès régulé : respectivement 6,8%, 6,1% et 5,7% d'entre eux connaissent des reprises d'études après une interruption d'une durée moyenne de 2 ans, de 33 mois et de 23 mois au début de leur carrière. Cette proportion est de seulement 2,4% parmi les diplômés des établissements ne relevant pas de l'université et de 1,5% parmi ceux de l'enseignement supérieur privé qui s'engagent dans des études post-initiales de durées moyennes de 26 mois et de 19 mois respectivement.

Graphique 11. Pourcentage des retours aux études des diplômés de l'enseignement supérieur sortis en 2014 selon la composante et le type de retour



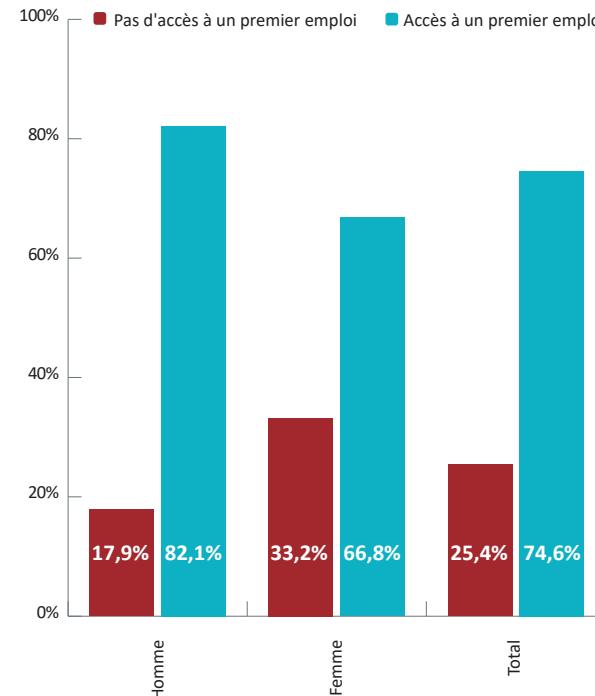
7. Les caractéristiques de l'emploi des lauréats

a. Début de carrière et caractéristiques du premier emploi après l'obtention du diplôme

... Accès au premier emploi

Les données indiquent l'existence d'une inégalité d'accès à l'emploi entre les lauréats hommes et les lauréates femmes de 2014. En effet, 82,1% des hommes lauréats arrivent à décrocher un premier emploi sur toute la période d'observation s'étalant sur les quatre ans qui suivent la diplomation initiale en 2014, contre 66,8% des femmes diplômées, soit un écart de près de 15,4 points de pourcentage. Cette différence est révélatrice d'une inégalité d'accès au premier emploi en faveur des hommes à l'issue de leur diplomation de l'enseignement supérieur, toutes composantes confondues.

Graphique 12. Lauréates et lauréats ayant réussi à décrocher un premier emploi



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

... Délai d'attente avant le premier emploi

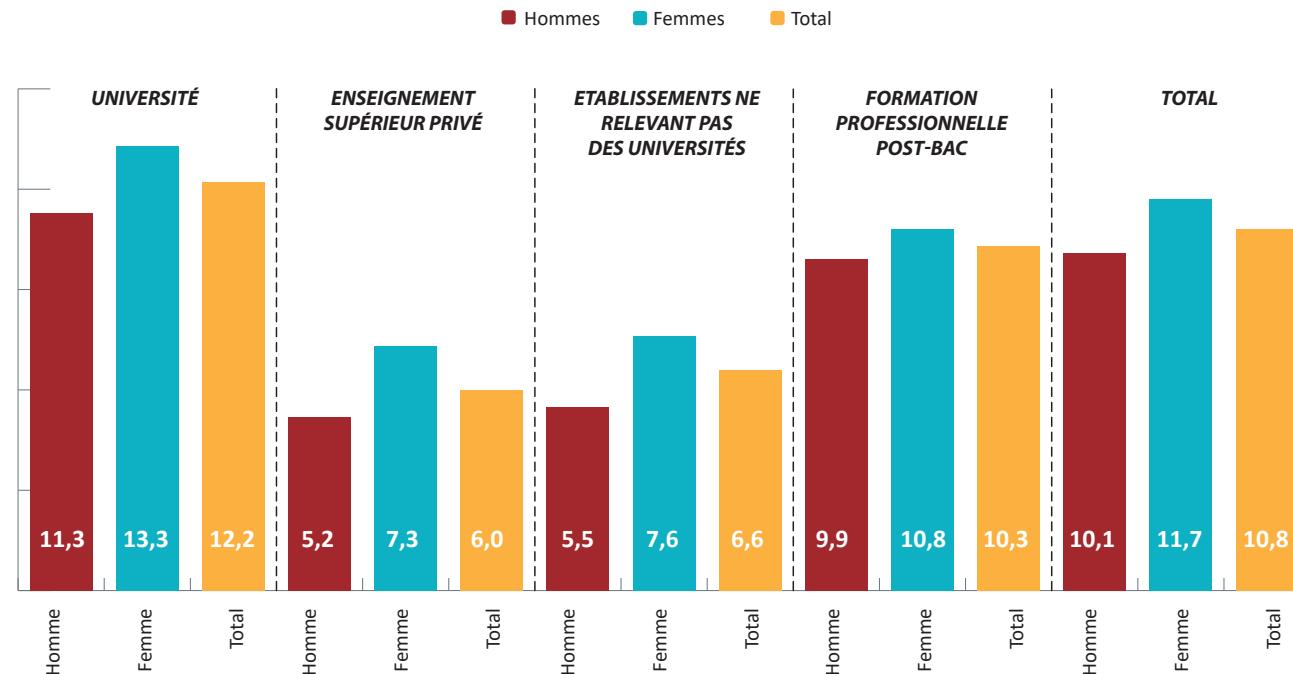
L'accès au premier emploi est un indicateur important permettant de renseigner sur la transition entre les établissements de formation et l'emploi. En effet, plus la durée d'attente pour l'accès au premier emploi est longue, plus l'insertion sur le marché du travail sera difficile et moins en adéquation avec la formation reçue par les diplômés en raison notamment d'une dépréciation du capital humain initial. En moyenne, les diplômés

de l'enseignement supérieur en 2014, toutes composantes confondues, mettent environ 10,8 mois à trouver leur premier emploi. Cet indicateur montre les difficultés d'accès des jeunes diplômés à l'emploi. Il est relativement élevé parmi les diplômés des universités et dans une moindre mesure parmi les diplômés de la formation professionnelle post-bac (10,3 mois). Cependant,

cet indicateur est relativement faible parmi les diplômés des établissements ne relevant pas des universités et ceux de l'enseignement supérieur privé, dont la durée moyenne pour trouver un emploi est respectivement de 6,6 et 6 mois après l'obtention de leur diplôme.



Graphique 13. Délai d'attente avant l'accès au premier emploi selon le genre et la composante d'enseignement supérieur (en mois)



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

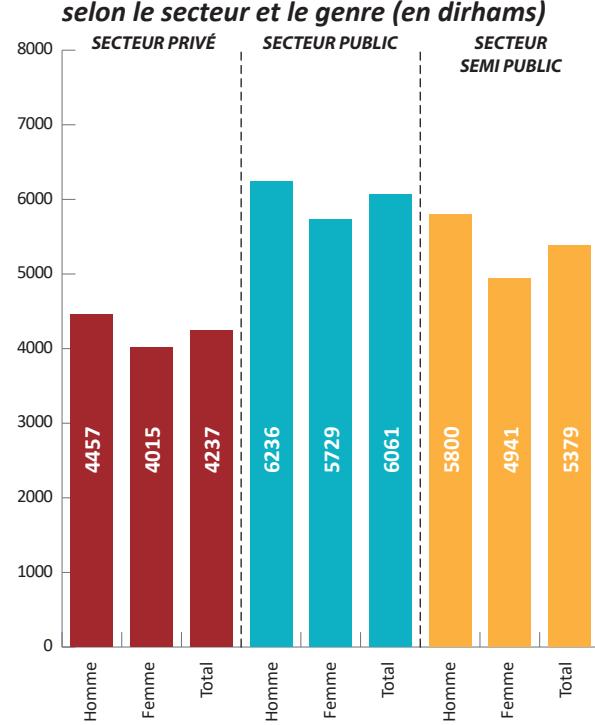
... Premier salaire

L'analyse des résultats de l'enquête montrent que le salaire mensuel net moyen perçu par les lauréats des établissements universitaires

à accès ouvert de 2014 lors de leur premier emploi ne dépasse pas 4.959 dirhams. Le premier salaire mensuel net moyen perçu par les lauréats de ces établissements oscille autour de 6.061 dirhams dans le secteur public, 5.379 dirhams dans le secteur semi public

et 4.237 dirhams dans le secteur privé. Par ailleurs, l'analyse fait ressortir des inégalités sexuées en faveur des hommes. En effet, ces derniers perçoivent un salaire mensuel net moyen de premier emploi aux alentours de 6236 dirhams dans le secteur public tandis que leurs homologues femmes débutent avec une rémunération moyenne de 5729, soit un écart salarial de 8%. On enregistre également un écart salarial entre les femmes (4015 dirhams) et les hommes (4457 dirhams) qui débutent leur carrière dans le secteur privé, atteignant 10% en faveur des hommes.

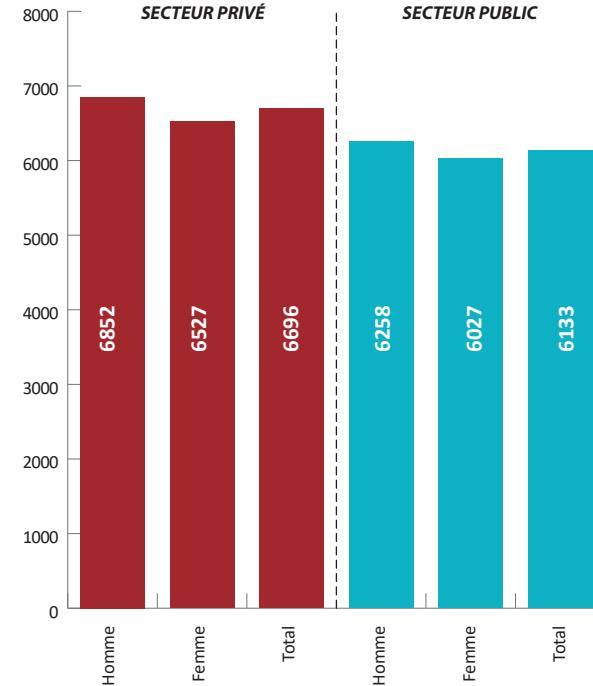
Graphique 14. Salaire mensuel net moyen du premier emploi déclaré par les lauréats des établissements universitaires à accès ouvert, selon le secteur et le genre (en dirhams)



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

Concernant les lauréats des établissements universitaires à accès régulé, les données montrent que le premier salaire mensuel net moyen perçu par les lauréats est de 6133 dirhams dans le secteur public, contre 6696 dans le privé. De plus, on enregistre un écart salarial entre les femmes et les hommes de 6% en faveur de ces derniers, débutant leur carrière dans le privé. Dans le secteur public, les hommes gagnent aussi plus que les femmes dans leur premier emploi, avec un écart salarial de 4%.

Graphique 15. Salaire mensuel net moyen du premier emploi déclaré par les lauréats des établissements universitaires à accès régulé, selon le secteur et le genre (en dirhams)



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

b. Caractéristiques de l'emploi quatre années après la formation

... Le secteur privé reste le principal pourvoyeur d'emplois des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur



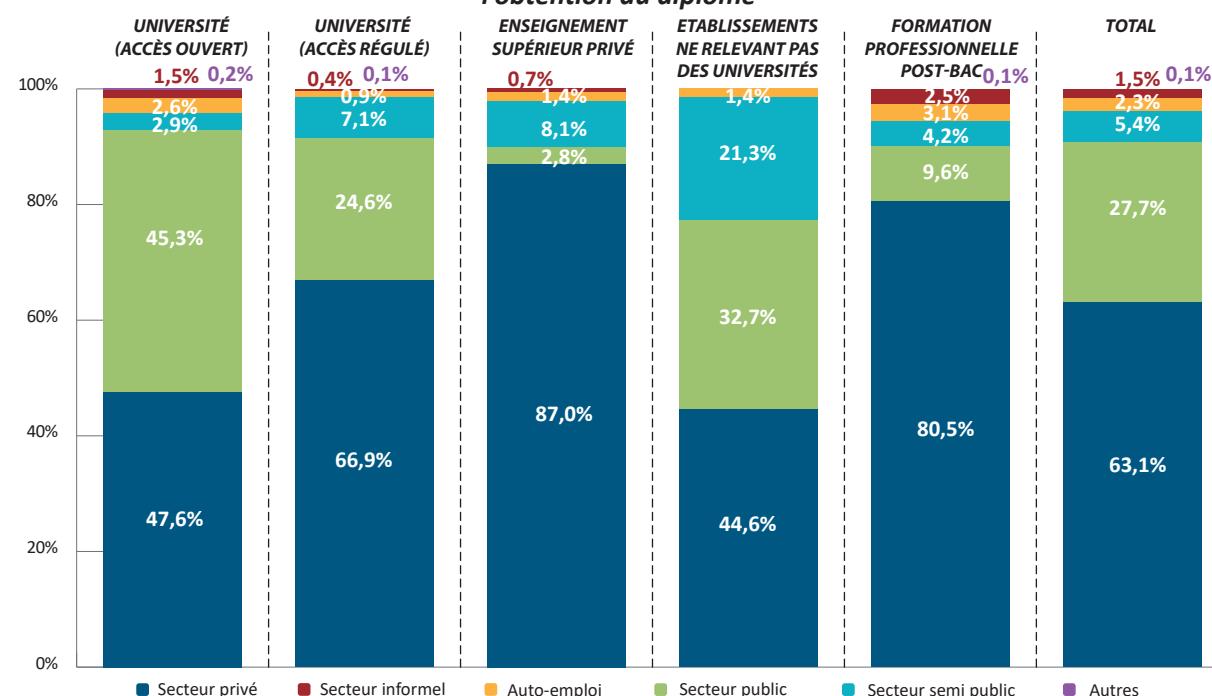
- L'analyse de l'emploi selon le type d'employeur montre que le secteur privé forme le plus grand pourvoyeur de postes d'emploi

Le secteur privé reste le principal pourvoyeur d'emplois des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur

pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. En effet, 63,1% sont employés par ce secteur, quatre ans après l'obtention de leur diplôme. Ce pourcentage s'élève à 64,8% si on considère le dernier emploi occupé entre la date de diplomation et la date de l'enquête. Le reste des postes est assuré principalement par l'État (33,1%, y compris les entreprises

publiques et semi-publiques), l'auto-emploi qui marque sa présence par l'emploi de 2,3% de l'ensemble des postes occupés par ces diplômés. Le secteur informel ne contribue à l'emploi des jeunes diplômés que par une faible proportion ne dépassant pas 1,5% de postes. En plus, le secteur privé formel profite plus aux diplômés de l'enseignement supérieur privé (87%) et à ceux de la formation professionnelle post bac (80,5%). Il y a lieu de noter que les diplômés des établissements ne relevant pas des universités et ceux des établissements universitaires publics à accès ouvert s'orientent plus que les diplômés des autres composantes vers le secteur public et semi public (respectivement 53,9% et 48,2% contre 31,7% pour les établissements universitaires à accès régulé, 13,8% pour la formation professionnelle post bac et seulement 10,9% pour l'enseignement supérieur privé).

Graphique 16. Structure des diplômés de l'enseignement supérieur en emploi selon le secteur d'emploi et la composante quatre ans après l'obtention du diplôme



... Ce sont les petites et moyennes entreprises qui emploient le plus des diplômés de l'enseignement supérieur

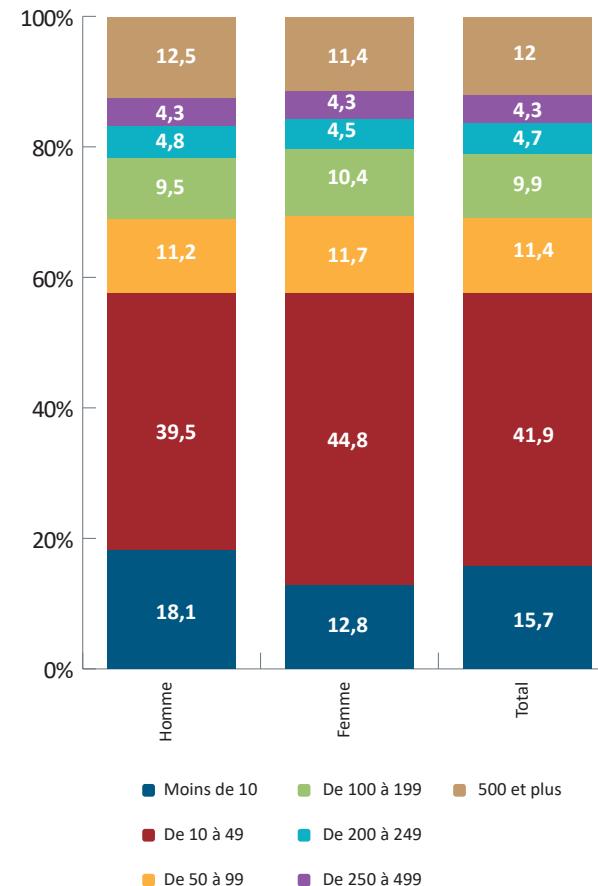


La structure des diplômés en situation d'emploi quatre ans après l'obtention de leur diplôme selon la taille d'entreprise montre que ce sont les petites et moyennes entreprises qui insèrent le plus souvent les diplômés de l'enseignement supérieur (hors secteur public). En effet, plus de 57,6% d'entre eux ont été employés dans les petites entreprises (moins de 50 salariés) et 21,4% dans des moyennes entreprises (de 50 à 199 salariés). Par ailleurs, l'analyse des résultats de l'enquête révèle également la contribution prédominante des petites entreprises à l'emploi des jeunes diplômés des établissements universitaires publics à accès ouvert (71,6%) et ceux issus de l'enseignement supérieur privé (67,2%) et dans une moindre mesure les diplômés de la formation professionnelle post-bac (52,4%). En revanche, ce sont les moyennes et grandes entreprises qui offrent le plus de débouchés aux diplômés des établissements ne relevant pas des universités et ceux des établissements universitaires publics à accès régulé. Ces entreprises concentrent 81,6% et 54,2% respectivement de ces deux catégories de diplômés quatre ans après l'obtention de leur diplôme en 2014.

Ce sont les petites et moyennes entreprises qui emploient le plus des diplômés de l'enseignement supérieur



Graphique 17. Structure des diplômés de l'enseignement supérieur en emploi (hors secteur public) selon le genre et la taille d'entreprise quatre ans après l'obtention du diplôme



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

... Le secteur des services reste le principal pourvoyeur d'emplois des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur

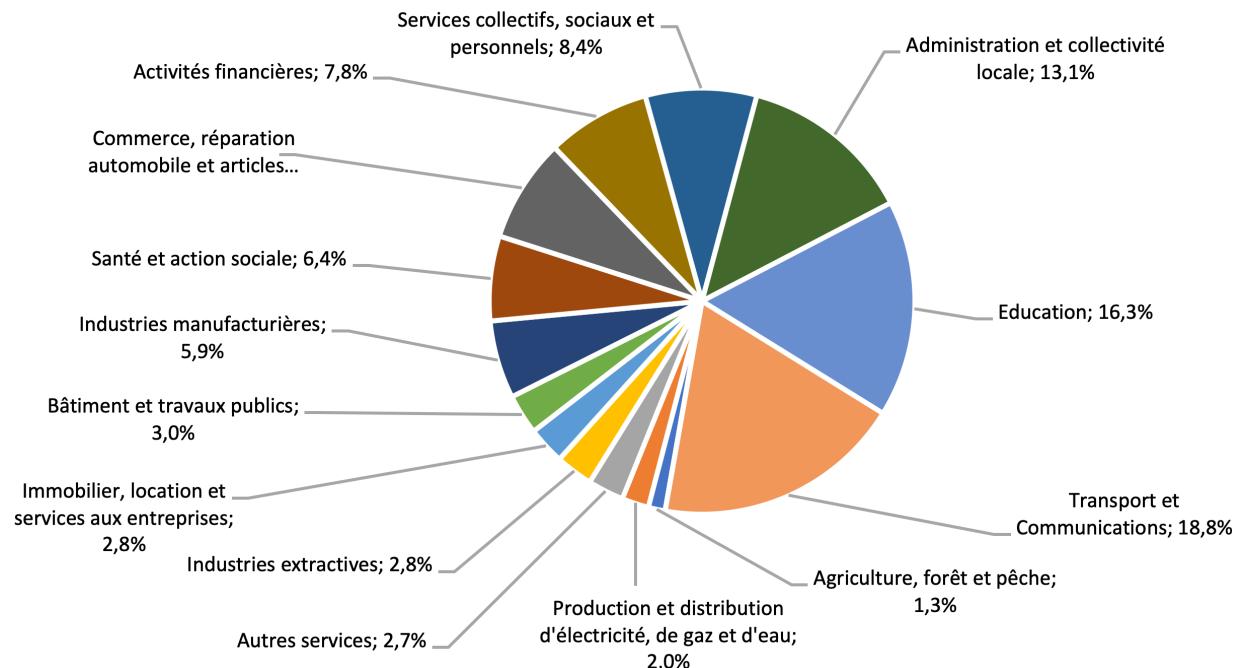


- Sur le plan sectoriel, et à l'instar de sa contribution à l'emploi au niveau national, le secteur des services reste le principal pourvoyeur d'emplois des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Il emploie environ 84% des diplômés en situation d'emploi quatre ans après l'obtention de leur diplôme en 2014. Cette proportion est de 85,6% chez les femmes

Le secteur des services reste le principal pourvoyeur d'emplois des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur

et de 82,8% chez les hommes. Le secteur de l'industrie (y compris le BTP) se situe en deuxième rang avec près de 13,7% et le secteur de l'agriculture forêt et pêche en dernier rang avec moins de 2% des diplômés en emploi au moment de l'enquête. Au sein du secteur des services, les branches d'activité prédominantes en termes d'emplois des jeunes diplômés sont le transport et Communications (18,8%), l'éducation publique et privée (16,3%) et l'administration et collectivités locales (13,1%).

Graphique 18. Structure des diplômés de l'enseignement supérieur en emploi selon le secteur d'activité quatre ans après l'obtention du diplôme



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

.... Plus de la moitié des diplômés en emploi, environ quatre ans après l'obtention de leur diplôme, exercent avec un contrat de travail à durée indéterminée (hors public)

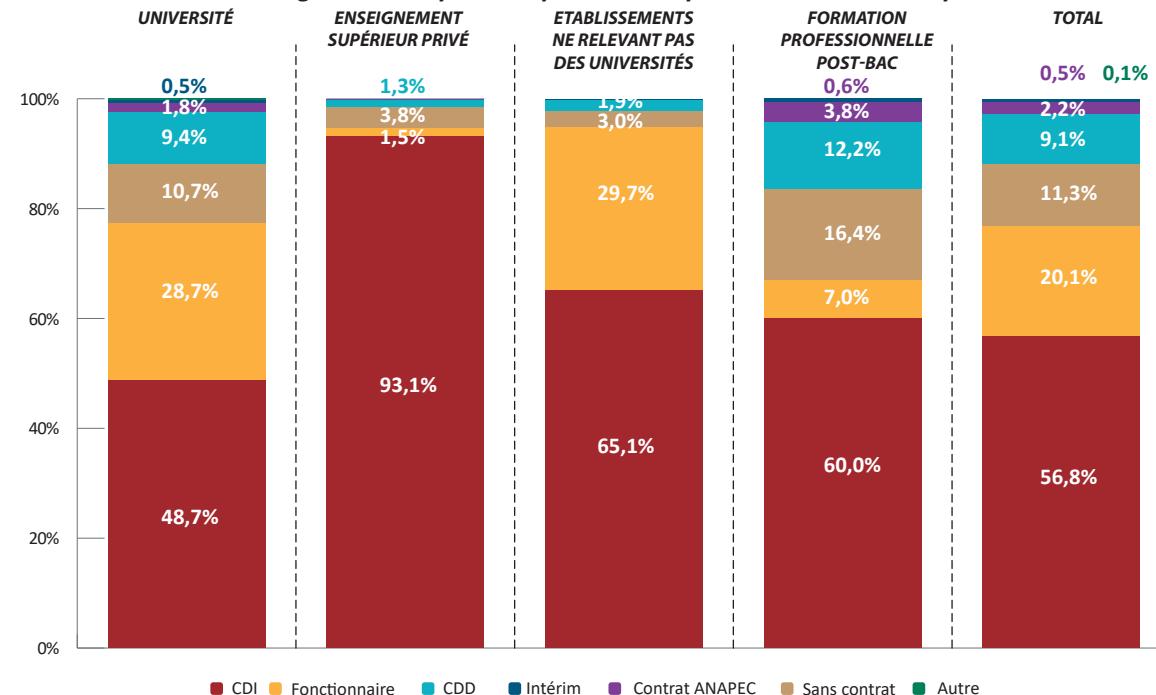


L'analyse des données relatives aux contrats de travail fait ressortir que plus des trois quarts (76,9%) des diplômés en situation d'emploi quatre ans après l'obtention de leur diplôme, exercent soit dans le secteur privé avec un contrat (CDI) de travail à durée indéterminée (56,8%) soit dans le secteur public (fonctionnaires) (20,1%). Ces deux derniers taux atteignent 54,1% et 18,8% si on considère le dernier emploi occupé entre la date de diplomation et la date de l'enquête. Les femmes sont plus souvent concernées par le travail dans le secteur

Plus de la moitié des diplômés en emploi, environ quatre ans après l'obtention de leur diplôme exercent avec un contrat de travail à durée indéterminée (hors public)

privé en CDI que les hommes, avec respectivement 57,5% et 51,5%. À l'opposé, le secteur public demeure le débouché privilégié des hommes, avec 21,5% contre 15,4% pour les femmes. Cependant, les diplômés qui exercent sans contrat de travail représentent 11,3% des diplômés. Le contrat de travail à durée indéterminée profite plus aux diplômés de l'enseignement supérieur privé, particulièrement ceux titulaires d'un Master (95,5%) et ceux titulaire d'une licence (87,3%). En revanche, le recours à ce type contrat de travail est moins fréquent chez les diplômés des établissements universitaires publics, particulièrement parmi les titulaires d'un doctorat (23,9%), les titulaires d'une licence fondamentale (37,4%) et les titulaires d'un master de recherche (41,8%).

Graphique 19. Structure des diplômés de l'enseignement supérieur en emploi selon le type de contrat de travail et la composante de l'enseignement supérieur quatre ans après l'obtention du diplôme



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

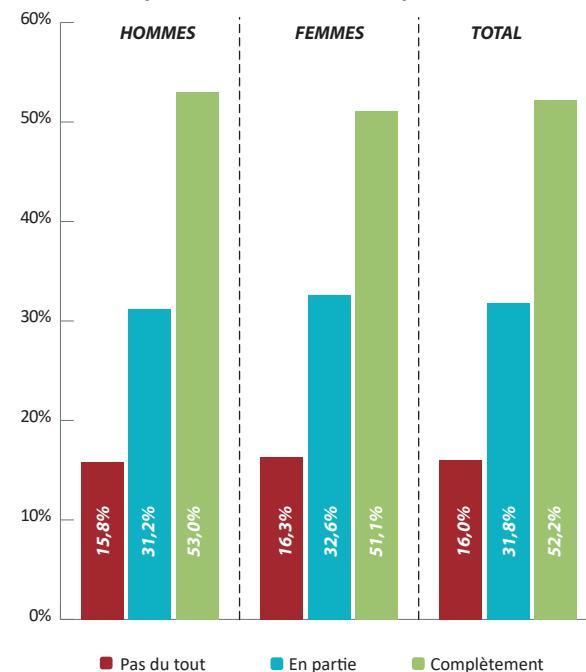
.... Près de la moitié des diplômés en emploi environ quatre ans après la formation déclarent une adéquation parfaite entre l'emploi occupé et la formation reçue



L'analyse de l'adéquation entre les emplois occupés par les lauréats et les formations reçues, révèle que plus de la moitié (52,2%) des diplômés en emploi au moment de l'enquête ont déclaré une adéquation parfaite entre l'emploi occupé et la formation reçue. Près d'un tiers (31,8%) d'entre eux a affirmé une adéquation partielle entre le poste d'emploi occupé et la formation reçue. Le reste des lauréats (16,0%) a déclaré une inadéquation totale entre l'emploi et la formation reçue. L'examen de cet indicateur, selon le genre, montre une légère différence en faveur des hommes, dont 53,0% d'entre eux ont déclaré une adéquation parfaite entre l'emploi occupé et la formation reçue, contre 51,1% chez les femmes.

Près de la moitié des diplômés en emploi environ quatre ans après la formation déclarent une adéquation parfaite entre l'emploi occupé et la formation reçue

Graphique 20. Parts des diplômés de l'enseignement supérieur en emploi selon le genre et l'adéquation formation-emploi quatre ans après l'obtention du diplôme

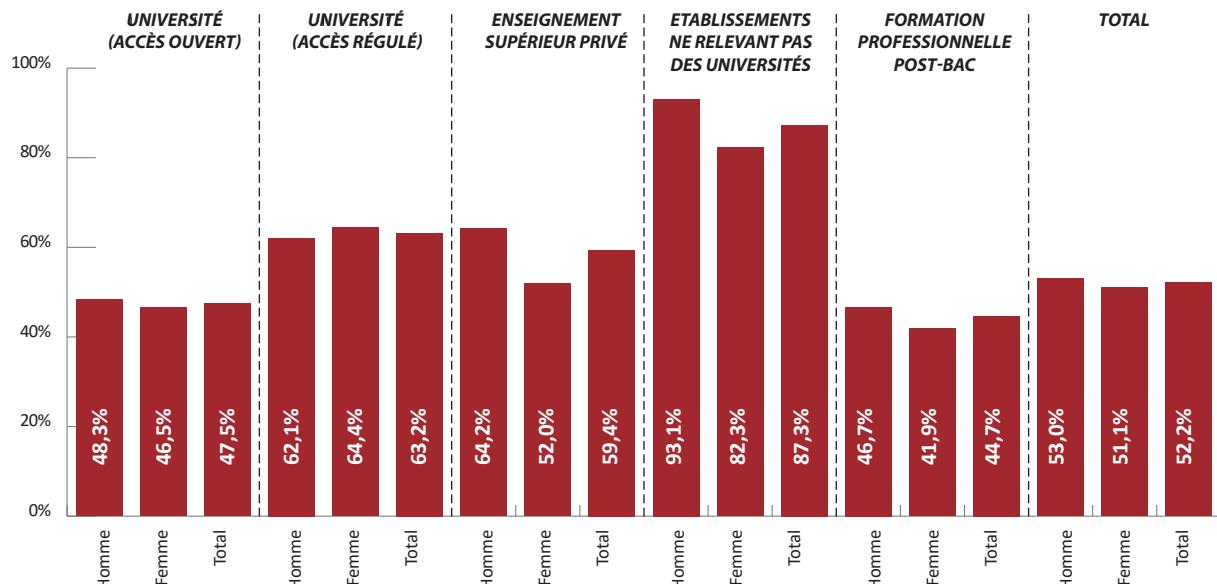


Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

De plus, les diplômés des établissements ne relevant pas des universités affichent la proportion la plus élevée des personnes qui reconnaissent une concordance parfaite entre les postes d'emploi occupés et la formation reçues (87,3%), suivis des diplômés des établissements universitaires publics à accès régulé (63,2%) et des diplômés de l'enseignement supérieur privé (59,4%). En revanche, les diplômés de la formation professionnelle post bac et ceux des établissements universitaires publics à accès ouvert ont enregistré des proportions relativement faibles avec respectivement 44,7% et 47,5%.



Graphique 21. Parts des diplômés de l'enseignement supérieur en emploi reconnaissant une concordance parfaite entre l'emploi et la formation selon le genre et la composante d'ES quatre ans après l'obtention du diplôme



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

8. Mobilité géographique des jeunes : du système éducatif à l'emploi



L'analyse des données de l'enquête montre que 75% des lauréats de l'enseignement supérieur ont accédé à leur premier emploi dans la même région de l'obtention de leur diplôme supérieur. Les diplômés des régions de Casablanca-Settat et de Tanger-Tétouan sont les lauréats les moins mobiles en début de vie active puisque 86,7% des

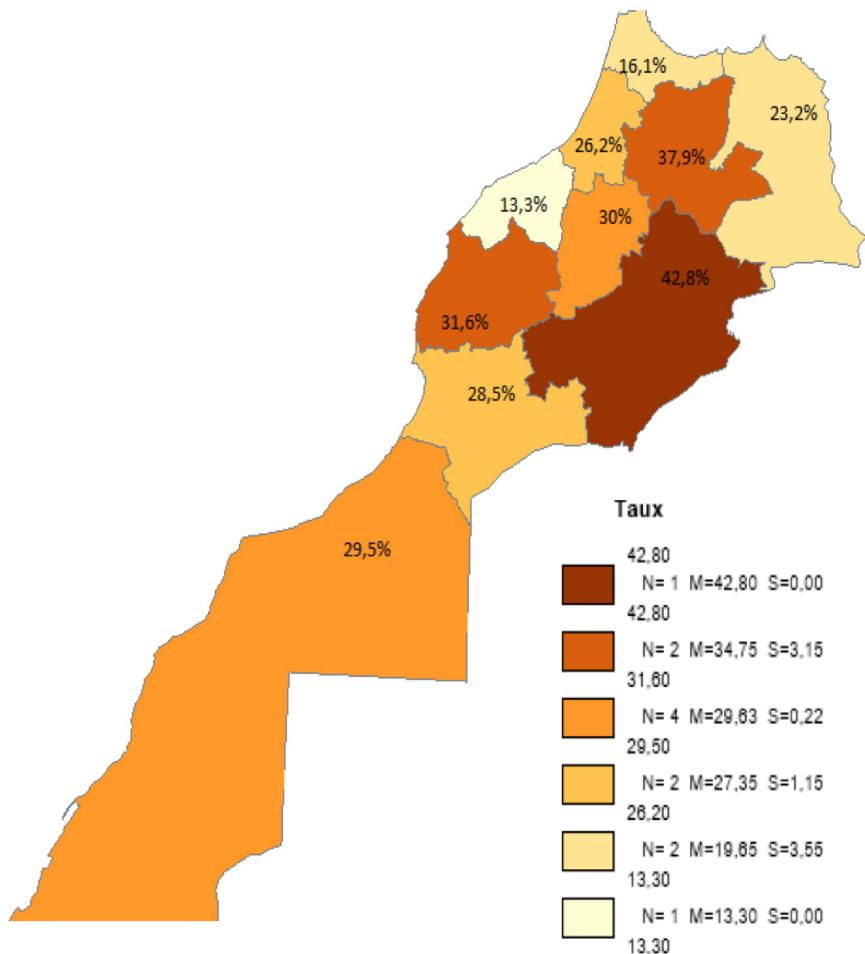
Les diplômés des régions de Casablanca-Settat et de Tanger-Tétouan sont les lauréats les moins mobiles

premiers et 84% des seconds ne changent pas de région de diplomation lors de l'accès à leur premier emploi. En revanche, ce sont les lauréats diplômés du supérieur dans les régions de Drâa-Tafilalet et de Fès-Meknès qui sont les moins sédentaires avec des taux de séentarité de 57,21% et 62,10% respectivement. Il est également intéressant de mentionner que, parmi les 7489 enquêtés en situation d'emploi après l'obtention du diplôme supérieur en 2014, 79 diplômés ont connu des départs à l'étranger lors de l'accès à leur premier emploi, soit environ 1%.

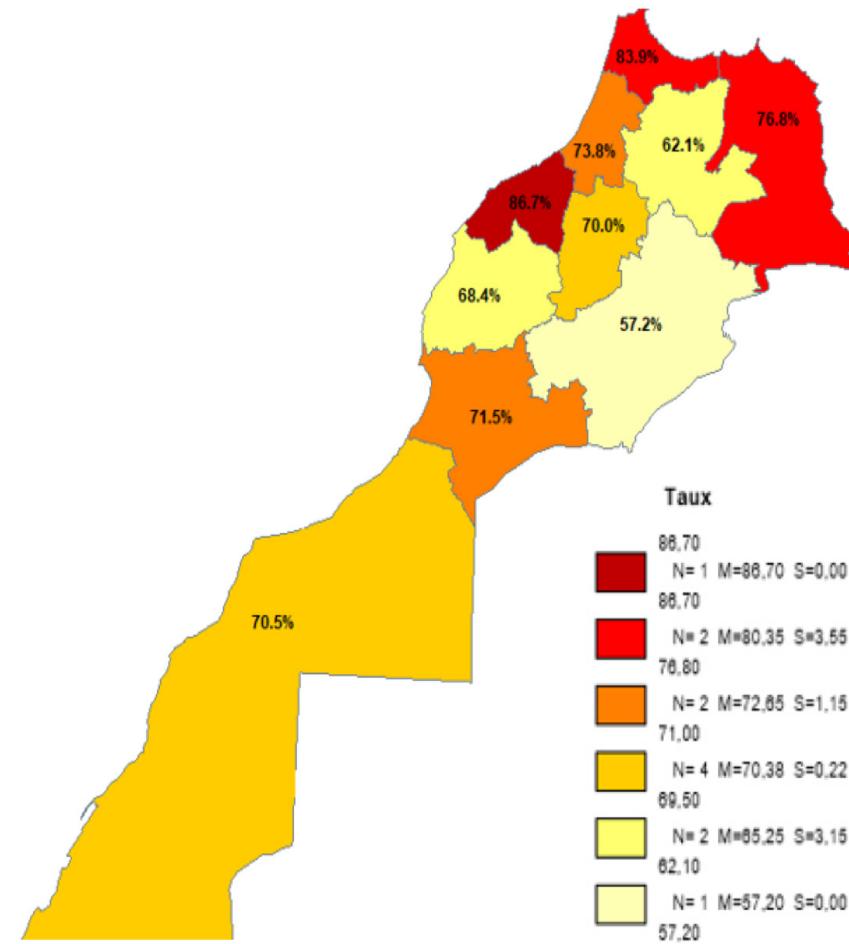
Graphique 22 : Répartition des taux de mobilité des diplômés de l'enseignement supérieur pour le premier emploi selon les régions de formation



Taux de mobilité des diplômés de l'enseignement supérieur pour le premier emploi selon les régions de formation



Taux de sédentarité des diplômés de l'enseignement supérieur pour le premier emploi selon les régions de formation



Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

Il est à noter que la mobilité moins élevée des diplômés du supérieur dans certaines régions s'explique principalement par les efforts déployés pour le redéploiement du développement régional et la promotion de l'emploi au niveau local⁽³⁾. Bien que des stratégies régionales et locales aient pu se concrétiser

pour offrir à la région un potentiel de création d'opportunités de travail, l'emploi tend toujours à se concentrer dans la région de Casablanca-Settat regroupant environ la moitié des emplois rémunérés⁽⁴⁾.

Tableau 4 : Part des diplômés mobiles et sédentaires selon la région de diplomation en 2014 et la région du premier emploi

	Région du premier emploi											
	Béni Mellal-Khénifra	Casablanca-Settat	Drâa-Tafilalet	Etranger	Fès-Meknès	L'Oriental	Marrakech-Safi	Rabat-Salé-Kénitra	Souss-Massa	Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	Sud	Total
Pas de mobilité	70,0%	86,7%	57,2%	-	62,1%	76,8%	68,4%	73,8%	71,5%	83,9%	70,5%	75,0%
Mobilité vers d'autres régions :												
Béni Mellal-Khénifra		15,5%	0,7%	0,5%	0,9%	0,7%	3,6%	3,5%	1,4%	2,8%	0,4%	100,0%
Casablanca-Settat	1,2%		1,0%	0,8%	1,3%	0,1%	1,6%	4,0%	1,2%	1,2%	0,9%	100,0%
Drâa-Tafilalet	3,0%	6,1%		0,0%	9,0%	0,0%	5,2%	10,8%	3,3%	5,4%	0,0%	100,0%
Fès-Meknès	3,1%	13,6%	1,9%	1,1%		2,5%	1,9%	8,5%	0,6%	4,0%	0,7%	100,0%
L'Oriental	1,8%	8,3%	0,0%	0,4%	2,7%		0,4%	3,7%	0,3%	5,1%	0,5%	100,0%
Marrakech-Safi	4,0%	7,7%	7,5%	2,2%	1,9%	0,5%		1,9%	1,9%	1,4%	2,6%	100,0%
Rabat-Salé-Kénitra	1,4%	12,3%	0,9%	1,3%	2,9%	0,8%	1,7%		1,4%	2,9%	0,6%	100,0%
Souss-Massa	0,7%	4,8%	4,1%	0,2%	1,0%	0,7%	5,2%	2,0%		0,7%	9,1%	100,0%
Sud	0,0%	8,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	14,6%	6,8%		100,0%
Tanger-Tétouan-	0,9%	5,9%	0,3%	0,1%	1,7%	0,9%	0,9%	4,3%	0,6%		0,5%	100,0%
Total	4,1%	29,2%	2,8%	0,9%	11,4%	4,7%	8,4%	19,3%	7,8%	9,3%	2,1%	100,0%

Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

3. La stratégie nationale pour l'emploi du royaume du Maroc, Document de synthèse (2015).

4. Haut-Commissariat au Plan et la Banque mondiale (2017), "Le marché du travail au Maroc : Défis et opportunités".

9. Profil des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur

L'analyse du profil des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur quatre ans après leur sortie des établissements de formation révèle que plus de la moitié (58,3%) des chômeurs sont des femmes et plus de huit chômeurs sur dix (82,8%) sont âgés de 25 à 29 ans. Près de 83% des diplômés chômeurs sont titulaires d'une licence fondamentale ou des techniciens spécialisés. Aussi, près de huit chômeurs sur dix (79,4%) sont au chômage depuis au moins une année. En ce qui concerne les causes du chômage, près des deux tiers (65,2%) sont retrouvés en chômage à cause du manque d'offres d'emploi.

L'analyse des données relatives à la situation d'activité des diplômés quatre ans après leur sortie des établissements de formation ont montré l'existence de quatre principaux profils des chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur :

- **Le profil des chômeurs diplômés de la formation professionnelle post bac (techniciens spécialisés)**, où la formation reste relativement ouverte sur le monde professionnel et de qualité très variable. Ce profil affiche le taux de chômage le plus élevé (20,5%) parmi les diplômés de l'enseignement supérieur quatre ans après leur sortie des établissements de formation (2018). Pour ce qui est de la durée du chômage, ce profil se positionne au deuxième rang derrière les diplômés des établissements universitaires à accès ouvert, avec 76,9% des chômeurs de longue durée.
- **Le profil des chômeurs diplômés des établissements universitaires publics à accès ouvert**, où la formation est essentiellement théorique et très peu ouverte sur le

monde professionnel. Ce profil affiche un taux de chômage relativement élevé (18,7%). Il se positionne en deuxième rang en termes de prévalence du chômage des diplômés de l'enseignement supérieur, derrière les techniciens spécialisés lauréats de la formation professionnelle post bac. Plus de huit sur dix (82,6%) des diplômés chômeurs ayant ce profil sont des chômeurs de longue durée.

- **Le profil des chômeurs diplômés des établissements universitaires publics à accès régulé et ceux de l'enseignement supérieur privé**, où la formation est professionnalisée et très sélective assurée principalement par des grandes écoles et instituts publics et privés (sciences de l'ingénieur, sciences et techniques, paramédicale, etc.). Ce profil affiche un taux de chômage relativement faible. Il est de 8,5% parmi les diplômés des établissements universitaires à accès régulé et de 5,6% chez les diplômés de l'enseignement supérieur privé.
- **Le profil des chômeurs diplômés des établissements ne relevant pas des universités**, où la formation est dispensée par des établissements d'enseignement supérieur spécialisés, à accès régulé et ne relevant pas des universités. Ces établissements se caractérisent par la professionnalisation de leurs filières de formation visant à répondre aux besoins sectoriels de l'économie nationale. Ce profil de diplômés affiche le taux de chômage le plus bas (2,9%) parmi les lauréats de l'enseignement supérieur quatre ans après leur sortie des établissements de formation. Aussi, ce profil se caractérise par une proportion des chômeurs de longue durée relativement faible (42,9%), particulièrement chez les femmes (26,1%).



Tableau 5. Taux de chômage et chômage de longue durée selon le genre et le profil des diplômés chômeurs (au moment de l'enquête)

Profils des diplômés chômeurs	Genre	Taux de chômage	Part des chômeurs de longue durée (*)
Profil 1 : chômeurs diplômés de la formation professionnelle	Femmes	27,0%	78,1%
	Hommes	15,4%	75,2%
	Total	20,5%	76,9%
Profil 2 : chômeurs diplômés des établissements universitaires publics à accès ouvert	Femmes	24,7%	85,4%
	Hommes	13,9%	78,7%
	Total	18,7%	82,6%
Profil 3 : chômeurs diplômés des établissements universitaires publics à accès régulé et d'enseignement supérieur privé	Femmes	8,9%	75,0%
	Hommes	5,3%	74,0%
	Total	6,9%	74,6%
Profil 4 : chômeurs diplômés des établissements ne relevant pas des universités	Femmes	3,0%	26,1%
	Hommes	2,7%	65,3%
	Total	2,9%	42,9%
Total (ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur)	Femmes	20,9%	81,4%
	Hommes	12,2%	77,2%
	Total	16,1%	79,4%

Source : Enquête d'insertion des lauréats de l'enseignement supérieur, INE-CSEFRS, 2020

(*) Il s'agit de la durée du chômage du dernier épisode de chômage (au moment de l'enquête)

10. Enjeux et défis de l'insertion des diplômés

a. La capacité optimale du tissu économique à créer des emplois

L'environnement interne de l'entreprise et son niveau de développement, le mode d'intégration du fraîchement diplômé et

l'investissement en encadrement à réaliser auprès de la nouvelle recrue pour la rendre opérationnelle, sont également des facteurs qui favorisent l'insertion et méritent d'être pris en compte dans l'analyse de la question de l'adéquation formation-emploi.

La nature du système économique et la capacité du tissu économique productif à créer une offre constante et soutenue d'emplois, constituent également un enjeu majeur pour l'insertion de tous les diplômés.

b. La réorganisation de l'enseignement supérieur

Revoir un système éducatif qui hiérarchise les disciplines et surtout les différenciant en ressource, représente un enjeu pour réformer le système de l'enseignement supérieur dans sa globalisation, de manière à faire émerger l'excellence de tous les établissements qu'ils soient de sciences humaines et sociales, de droit ou d'ingénierie. Il est évident que cet état de fait exige d'approcher l'enseignement supérieur avec une vision holistique pour faire du mérite une valeur non pas verticale entre les établissements mais également horizontale et transversale au sein de chaque établissement en rehaussant la qualité des formations, surtout celles de l'accès non régulé et de la formation professionnelle et offrant un niveau adéquat de ressources aux établissements qui forment la masse des diplômés.

La réorganisation de l'enseignement supérieur que stipule l'article 16 de la loi cadre représente un enjeu et un défi majeur pour surmonter le rendement interne de l'enseignement supérieur et son miroir la loi du marché. La réforme et le renouvellement des formations est une nécessité. Actuellement plusieurs domaines

requièrent des diplômés compétents que l'université doit former: le numérique, l'intelligence artificielle, le culturel dans ses dimensions diverses, le patrimoine, le médiatique, l'artistique, le sportif, le social, et l'éducation avec tous les métiers qu'elle demande⁽⁵⁾... C'est ainsi que l'université peut non seulement offrir des formations nouvelles mais contribuer aussi à changer l'offre du marché de l'emploi.

c. La régulation par la qualité des formations

La problématique de l'insertion de certaines filières vient corroborer le discours véhiculé par le sens commun, par les acteurs économiques et par les acteurs universitaires, sur les formations universitaires dévalorisées sur le marché de l'emploi. Elle met en avant le déficit de la qualité des formations de l'accès ouvert. Or la qualité de la formation est une exigence qui appelle à une réforme continue et à des régulations qui ciblent les dysfonctionnements existants impactant négativement la qualité de la formation⁽⁶⁾.

Les universités et leurs établissements, en mettant en œuvre le principe de reddition des comptes en créant des procédés d'évaluation des enseignements par les étudiants comme un dispositif de remédiation des déficits, œuvrent à l'amélioration continue des formations. Tout en formalisant les procédures et les modes d'ingénierie pédagogiques, et sollicitant des évaluations externes crédibles des filières et programmes, les universités instaurent un environnement pour la qualité.

5. Par exemple le domaine de l'éducation le système éducatif ne dispose pas de beaucoup de métiers de l'éducation que l'université ne forment pas.

6. Jean Michel Plassard. « La problématique des diplômes et son impact sur les politiques de formation. Revue française de pédagogie. 30 septembre 2015. P. 57

d. Les nouvelles exigences de l'emploi, des métiers et de la vie en société

Le développement de la technologie numérique et de l'innovation ont transformé certains modes de travail et ont créé de nouvelles tâches pour de nouveaux emplois. Le numérique gagne tous les domaines et crée de nouvelles formes de travail, tel que gig economy où les actifs productifs travaillent individuellement à leur compte même à distance. Ce qui demande de nouvelles compétences et de nouveau savoir-faire à acquérir par les jeunes diplômés. Ceci rend l'adéquation formation-emploi plus complexe dans un contexte de mutation qui ne se passe pas sans impacter l'insertion au niveau local et mondial.

Si la question de l'insertion est devenue une préoccupation majeure de la politique publique et de la société pour apparaître comme la finalité ultime et utilitaire d'un diplôme universitaire et de sa valeur marchande, elle ne doit pas occulter les missions adjacentes de la formation de l'université quelle que soit la formation. L'université doit garder également au centre de ses préoccupations la transmission des connaissances, la formation de l'intellect des diplômés, leur esprit critique, l'acquisition des connaissances cognitives, des savoirs, de la culture du vivre ensemble et de la citoyenneté.

e. L'enjeu du déclassement salarial des diplômés

On considère un diplômé déclassé si son salaire déclaré est moindre que celui normalement gagné en référence au salaire médian par un diplômé de niveau juste inférieur.



Le déclassement (salarial) touche environ un diplômé sur sept lors de leur premier emploi au cours des quatre premières années depuis la diplomation. Il touche plus les femmes que les hommes et touche plus les diplômes de type classique ou fondamental

(licence fondamentale, master, doctorat). Les diplômes renommés comme ceux des grandes écoles connaissent rarement des situations de déclassement, prouvant ainsi leur attriance aux yeux des employeurs qui leur offrent des emplois à leur juste valeur et à des conditions salariales très avantageuses.

On considère un diplômé déclassé si son salaire déclaré est moindre que celui normalement gagné en référence au salaire médian par un diplômé de niveau juste inférieur.

Au-delà du chômage et de la précarité de l'emploi, le déclassement est aussi une forme de déperdition des ressources et du capital humain dans lesquels l'État investit lourdement pendant la formation mais sans obtenir le retour sur investissement attendu. Si le déclassement constitue une perte de ressources pour l'État, il représente également une source de frustration, d'insatisfaction et la démotivation pour le diplômé notamment du bas salaire qui en résulte et de la faible exploitation des compétences acquises tout au long de leur formation, ce qui pourrait avoir un impact sur leur rendement ou leur désir de quitter leur emploi pour un autre et constituer ainsi une source du turn-over. En outre, le phénomène du déclassement ne permet pas à l'économie marocaine de tirer le meilleur parti possible de ses ressources.

7. Selon une autre enquête menée en 2020 sur les étudiants, ceux-ci préfèrent, que ce soit au niveau de l'accès régulé ou accès ouvert, d'être embauchés à leur sortie de l'université dans le secteur public. Voir l'INE-CSEFRS, sur 13000 étudiants universitaires, 69% parmi les étudiants de l'accès régulé, et 76% de l'accès ouvert souhaitent d'être employé par la fonction publique.

f. Le retour aux études : une stratégie de valorisation des diplômes contre le déclassement

En optant pour la poursuite des diplômes ou leur reprise, les diplômés optent pour une stratégie de valorisation de leurs diplômes par un autre diplôme qui lui est supérieur. Il est à remarquer que même les diplômés des études dites professionnelles dont la formation est orientée vers le marché de l'emploi, adoptent la stratégie de poursuivre les études pour valoriser leur parcours de formation par plus d'un seul diplôme. Dans la perception des candidats à l'emploi, le retour aux études diplômantes augmente une chance d'accéder à un emploi selon le principe hypothétique plus on est diplômé (master doctorat) plus on a la chance d'accéder à un emploi. De son côté, l'employeur, devant le choix de recrutement entre deux candidats, pour le même salaire, il optera pour celui qui est le plus diplômé.

g. L'enjeu de l'intégration sociale par l'emploi

L'emploi, en procurant un salaire, offre une sécurité pour les diplômés. Bien que cette étude montre que la majorité des emplois occupés par les diplômés relèvent du secteur privé, l'emploi dans le secteur public est celui qui est le plus convoité par les jeunes parce qu'il garantit une assurance au niveau du salaire et une stabilité dans l'emploi. D'ailleurs cette enquête montre que les salaires des diplômés dans le secteur public sont légèrement plus élevés que dans le secteur privé. Même si on voit émerger légèrement un changement dans l'attitude des diplômés en faveur de l'emploi dans le secteur privé, il demeure que la majorité des étudiants universitaires préfèrent le secteur public⁽⁷⁾.

Au niveau collectif, l'emploi a également une fonction socialisante inclusive, alors que le chômage engendre davantage l'exclusion. Le chômage marginalise et dévalorise l'individu devant ses pairs, sa famille et sa société. Lorsqu'il dure, il ne fait pas perdre uniquement à l'individu l'estime de soi et la confiance en soi, mais lui fait perdre également la confiance dans la société qui ne le protège pas contre le chômage et les aléas de la vie. Souvent, la situation de chômage des diplômés, a engendré tout le long des trois dernières décennies des manifestations des jeunes diplômés chômeurs revendiquant un droit au travail. C'est l'emploi qui permet de canaliser l'élan d'une jeunesse diplômée qui porte en elle une force de révolte et canalise son mécontentement. L'insertion a ainsi une portée sociale intégrative contribuant au renforcement du lien social.

h. L'enjeu des données et de l'opérationnalisation d'un système d'information intégré

L'un des enjeux cruciaux que révèle l'enquête sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur est « la disponibilité des données ». En effet, tout au long de la conception et de la mise en œuvre du protocole d'enquête, il s'est avéré que les données individuelles sur les lauréats est un enjeu majeur et que plusieurs établissements de l'enseignement supérieur ne sont pas encore à jour concernant les données de leurs étudiants.

Les données individuelles sont le fer de lance de l'évaluation des rendements interne et externe et de ce fait l'opérationnalisation d'un système de données intégré unifié est une nécessité. L'enseignement supérieur doit disposer d'un système

8 . Les primo-demandeurs d'emploi et les jeunes NEET

d'information intégrant toutes les données des universités et leurs établissements ainsi que toutes les composantes du système. L'organisation de la donnée est un impératif de la bonne gestion des flux, de la maîtrise de l'information et de transparence. Ce système doit intégrer une composante du suivi des lauréats et lui allouer les moyens techniques et humains compétents. Il est l'outil des données sur lesquelles se basent les prises de décisions pour concevoir des politiques publiques au niveau national et une orientation au niveau de chaque université.

i. Le défis de l'après pandémie

La pandémie Covid-19 a engendré une nouvelle crise économique et sociale qui a mis en relief les défaillances déjà existantes et dont souffre notre pays. Des mesures d'atténuation et des efforts de compensation financière ont permis, dans une certaine mesure, d'amortir les effets de la crise sanitaire. Cependant, la crise a induit une exacerbation **de la baisse structurelle du taux d'activité, un déclin du taux d'emploi et un renversement de la tendance à la baisse du taux de chômage ainsi qu'une recrudescence du sous-emploi, particulièrement parmi les jeunes et les femmes.** La crise multidimensionnelle de Covid-19 a affecté gravement les jeunes en raison des perturbations qui ont affecté l'éducation et la formation, en plus de l'exacerbation des difficultés d'accès à l'emploi pour les jeunes diplômés et les jeunes en générale⁽⁸⁾.

La crise n'a pas manqué également de démontrer le rôle que peut jouer la technologie numérique dans la résilience des entreprises face à la crise. Les institutions et les entreprises dans de nombreux secteurs ont pu maintenir leurs activités grâce à l'adoption du travail à distance en s'appuyant sur les

applications de communication collaboratives et les plateformes de vidéoconférences. L'investissement dans les nouvelles technologies pour combler le fossé numérique constitue sans doute une voie de transformation de la sphère professionnelle

et de préparation de l'avenir du travail dans notre pays pour augmenter les chances de l'insertion des jeunes.



Angle Avenues Al Melia et Allal El Fassi,
Hay Riad, Rabat - B.P. 6535 - Maroc

Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique

Tél : +212(0)537-77-44-25 | contact@csefrs.ma
Fax : +212(0)537-68-08-86 | www.csefrs.ma